

RAPPORT ANNUEL 2025



Chacune et chacun a le pouvoir de peser sur les projets et les politiques concernant notre environnement.

La Constitution vous reconnaît le droit d'être informés et de participer à ces décisions, et nous en sommes les défenseurs neutres et indépendants. 



LA CNDP EN DATES CLÉS

1997

4 SEPTEMBRE 1997

Création de la CNDP et organisation du premier débat public (projet « Le Havre, Port 2000 »).

La CNDP se pose comme un « tiers garant » du débat, objectif et neutre.

1997-2002 | La CNDP organise 6 débats publics

1995

2 FÉVRIER 1995

La loi relative à la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » crée la **commission chargée d'organiser les débats publics** sur les projets ayant un impact significatif sur l'environnement.

25 JUIN 1998

Convention d'Aarhus sur **l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel** et l'accès à la justice en matière d'environnement. La France, la Communauté européenne et une trentaine de pays la signent

27 FÉVRIER 2002

Loi relative à la démocratie de proximité dite loi Vaillant Cette loi transforme la CNDP en **autorité administrative indépendante**. Elle agit au nom de l'État, mais ne reçoit ni ordre, ni instruction du gouvernement.

La loi de 2002 élargit substantiellement les compétences de la CNDP et inscrit le principe de participation dans le code de l'environnement.

2002 - 2015 | Un élargissement continu des compétences de la CNDP

12 JUILLET 2010

Loi d'**élargissement de la composition de la CNDP à 25 membres** et possibilité de désigner un -e garant-e à la demande du maître d'ouvrage. Elle impose notamment que le public soit informé des suites données au débat public.

2016 | La CNDP, autorité garante des droits du public

3 AOÛT 2016

Ordonnance créant de nouveaux droits à la participation: les porteurs de projets de moindre importance peuvent volontairement saisir la CNDP afin qu'elle nomme une personne chargée de garantir la concertation.

2025

BILAN DEPUIS 1997

La CNDP a organisé **120 débats publics**, garanti **579 concertations** et assuré **99 missions de conseil** ou d'appui.

L'essentiel de cette activité résulte des ordonnances de 2016 qui ont multiplié par 7 le nombre de dossiers soumis à la CNDP.

La CNDP a posé les principes qui sont aujourd'hui les fondements de la participation :

- **indépendance,**
- **neutralité,**
- **transparence,**
- **argumentation,**
- **égalité de traitement**
- **inclusion.**

2005

La Charte de l'environnement intègre le principe de participation dans la Constitution

Article 7, Charte de l'environnement : « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

NOS VALEURS



INDÉPENDANCE

La CNDP est totalement indépendante du Gouvernement, du Parlement, des collectivités territoriales et des responsables de projet (publics et privés) qui la saisissent, mais également de l'ensemble des parties prenantes.

NEUTRALITÉ

La CNDP ainsi que les équipes des débats publics et les garant-e-s n'expriment pas d'avis sur les projets, plans ou programmes soumis à la participation.



TRANSPARENCE

La CNDP s'assure que toutes les informations et études disponibles sur les projets concernés sont mises à la disposition du public. Elle peut demander la réalisation d'expertises indépendantes avec des informations complètes et pluralistes.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

La CNDP met tout en œuvre pour que la parole de chacun.e soit prise en compte de manière équivalente, quels que soient son statut ou son opinion.



ARGUMENTATION

La CNDP veille à ce que le débat soit l'expression de points de vue et de controverses argumentés. Il n'est ni un sondage ni un référendum.

INCLUSION

La CNDP veille à ce que toute personne, quelle que soit sa situation, et notamment les personnes les plus éloignées des décideurs, puisse participer aux débats.



La Commission nationale du débat public

Qu'est-ce que la Commission nationale du débat public ?

La loi donne le droit à toute personne d'être informée sur les grands projets, les plans ou les programmes qui ont des conséquences sur l'environnement et sur la vie de chacun.e (santé, habitat, etc.), comme par exemple les éoliennes, les TGV, les installations nucléaires, les tramways ou encore le plan national de gestion des déchets. La loi donne également le droit à toute personne de donner son avis sur ces grands projets, ces plans ou programmes quand il est encore possible de changer les choses. Ce droit à l'information et à la participation est inscrit dans l'article 7 de la charte de l'environnement qui est de niveau constitutionnel.

C'est le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP) de faire respecter ce droit. La CNDP est une autorité administrative indépendante. Cela signifie qu'elle ne dépend ni des responsables de projets mis en débat, ni du Gouvernement.

La loi impose aux responsables de grands projets de faire appel à la CNDP qui décide de l'organisation d'un débat ou d'une concertation. Les débats sont organisés sous l'égide d'une équipe qui veille à l'impartialité de l'organisation du débat. La concertation quant à elle est organisée par le maître d'ouvrage sous l'égide d'un.e garant.e neutre et indépendant.e désignée par la CNDP qui vérifie que les informations sont bien mises à disposition du public et qu'il peut donner son avis.

Qu'est-ce que le droit à l'information ?

Le droit à l'information, c'est le droit d'être mis au courant de la manière la plus complète et la plus compréhensible possible sur les projets et sur leurs impacts. Le responsable de projet doit répondre aux questions du public : pourquoi faut-il faire ce projet ? À quelles conditions peut-il être réalisé ? Va-t-il avoir des conséquences sur ma santé ? Sur mon cadre de vie ?

Qu'est-ce que le droit à la participation ?

Le droit à la participation, c'est le droit de donner son point de vue sur le projet et de poser des questions, d'expliquer pourquoi on est pour ou pourquoi on est contre. C'est aussi proposer des modifications au projet, par exemple ajouter un arrêt sur une ligne de tramway ou changer la localisation d'un parc d'éoliennes en mer.

La décision finale revient au responsable du projet. Toutefois, la loi oblige ce dernier à expliquer ce qu'il retient ou non des avis du public et pourquoi.

Peut-on encore débattre après un débat public ou une concertation ?

Après la réponse du responsable de projet aux arguments du public, la CNDP désigne un.e garant.e chargée de s'assurer que le public continue à être informé des évolutions du projet jusqu'à l'ouverture des travaux et puisse participer.

LOI N° 2017-55 PORTANT STATUT DES AAI ET DES API

ARTICLE 21

Toute autorité administrative indépendante ou autorité publique indépendante adresse chaque

année, avant le 1^{er} juin, au Gouvernement et au Parlement un rapport d'activité rendant compte de l'exercice de ses missions et de ses moyens. Il comporte un schéma pluriannuel d'optimisation de ses dépenses qui évalue l'impact prévisionnel sur ses effectifs et sur chaque catégorie de

dépenses des mesures de mutualisation de ses services avec les services d'autres autorités administratives indépendantes ou autorités publiques indépendantes ou avec ceux d'un ministère. Le rapport d'activité est rendu public.

SOMMAIRE



Édito	2
Les faits marquants en 2025	4
# 1 Actions de la CNDP	7
# 2 Les procédures de participation du public	13
# 3 Les débats publics	17
# 4 Les concertations sous l'égide des garantes et des garants	33
# 5 Avis, recommandations et missions de conseil	41
# 6 La CNDP dans les territoires	45
# 7 Gouvernance et organisation de la CNDP	49

édito

Marc Papinutti
président de la CNDP



2025 a été une année très dense en concertations préalables ou continues et en débats publics. En effet, 182 dispositifs participatifs étaient en cours. Je vous invite à consulter la version numérique du rapport pour accéder à leur cartographie et découvrir la diversité territoriale de ces dispositifs de la Commission et de ses équipes. C'est pour le moins bluffant !

Au 31 décembre 2025, ce sont 235 garant.e.s qui assurent pour la CNDP la mission de garantir les concertations publiques, dans le respect de principes et de valeurs simples :

- L'indépendance
- La neutralité
- La transparence
- L'égalité de traitement
- L'argumentation
- L'inclusion

En complément, je tiens à rappeler que la CNDP est une autorité administrative indépendante « chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement, d'équipement d'intérêt national », de plans ou programmes de niveau national, portés par des personnes publiques ou privées dès lors que ces projets « présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ».

Son rôle est donc d'assurer l'information et la participation du public à

la prise de décision, conformément à l'article 7 de la Charte constitutionnelle de l'environnement qui dispose que « toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». La CNDP ne peut ni s'autosaisir, ni émettre d'avis sur le projet.

Ce rappel, placé en introduction du rapport d'activité, entend resituer la CNDP dans son histoire, forte de plus de trente ans d'existence, ainsi que dans l'exercice de ses missions actuelles. Bien que son rôle et ses champs de compétences aient été régulièrement remis en cause, y compris au Parlement, tout au long de son parcours, la CNDP poursuivra son action afin de renforcer le droit des publics à être informés et à participer aux décisions concernant leur environnement.

Les saisines sur des projets concernant l'énergie et la décarbonation ont représenté une part très majoritaire de notre activité. Les attentes et transformations en cours, parfois très innovantes, sont aussi à articuler avec les territoires concernés. Ces sujets sont d'autant plus importants que les implantations industrielles nouvelles restent très localisées sur quelques territoires français.

À cet égard, le débat public global sur le territoire de Fos, de l'étang

de Berre et des territoires connexes, issu de la loi industrie verte a pu être mené. Ce débat territorial a permis, avec la mise en place d'un outil cartographique, d'apporter des données supplémentaires au fur et à mesure des avancements des projets. C'est une transparence attendue du public.

Ce territoire pourrait faire l'objet d'un programme d'ensemble où les publics auraient une place, au-delà des pilotages sectoriels.

Des débats publics dans le domaine du nucléaire en 2025 ont aussi fortement marqué l'actualité de la CNDP.

Projets de construction de deux paires de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines et sur le site du Bugey

Débuté en 2022 avec la saisine par EDF et RTE sur un programme proposé de 6 réacteurs nucléaires de type "EPR2", dont les deux premiers seraient situés à Penly, puis par des saisines pour une paire à Gravelines (59) et une paire située dans le Bugey (69), l'année 2025 a vu se terminer ce cycle de débats publics. Un certain nombre de questions sur les coûts et le mode de financement sont restées ouvertes. Ces interrogations ont fait l'objet d'une demande d'éclaircissement de la Commission européenne au gouvernement français.

La procédure participative se poursuit par une concertation continue avec les mêmes garant·e·s, qui veillent au respect de l'information et de la participation des publics sur ce sujet qui reste vivant.

Projet de Technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim

La valorisation de ces métaux a permis un large échange sur le cycle, à l'occasion du débat sur cette usine d'EDF, destinée au recyclage de métaux très faiblement radioactifs (TFA) issus du démantèlement d'installations nucléaires.

Les échanges, techniques et scientifiques, ont été nombreux sur les enjeux environnementaux et de santé publique. Les préoccupations du public concernent la radioactivité résiduelle, les impacts environnementaux et la sécurité des salarié·e·s.

Le modèle économique du procédé industriel devrait être consolidé et présenté au public, si le projet se poursuit, lors de la concertation continue et dans le cadre des instances de suivi.

Sixième édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR)

Si les grandes orientations du plan se décident à l'échelle nationale, leurs conséquences se font fortement sentir dans les territoires d'accueil concernés.

Le débat aura permis une meilleure compréhension des enjeux, tout en mettant en lumière la nécessité de rendre accessibles au plus grand nombre des sujets

particulièrement techniques et ardu. Il a démontré qu'une appropriation exigeante de dossiers complexes est possible dès lors que l'information est compréhensible et que le temps du débat est respecté.

Il aura également permis de confirmer la progression des déchets médicaux radioactifs et la nécessité d'en assurer une gestion plus efficace à l'avenir, en structurant une filière dédiée.

Même s'il s'agit d'un plan d'une courte durée, les décisions d'aujourd'hui seront déterminantes, tant sur le sujet de la réversibilité que pour la pérennisation de la mémoire pour des durées exceptionnellement longues.

Schéma décennal de développement du réseau RTE (SDDR)

Le modèle économique de ces investissements a été largement interrogé, notamment sur l'impact direct de ceux-ci sur les factures des différents usagers et sur les raccordements de nouvelles sources d'énergie renouvelable et d'éventuelles mises en souterrains.

Si l'ampleur de ce schéma a été bien acceptée et comprise, les jeux d'hypothèses ont continué d'apporter des visions contrastées, et ce, d'autant plus que la PPE3 n'était pas encore publiée.

Le débat a porté sur la planification et les options choisies dans le modèle traditionnel de développement du réseau électrique. Si des solutions existent déjà dans certains modèles économiques et sur certains territoires, il semble

opportun de réexaminer la démarche « Éviter-Réduire-Compenser » afin de permettre aux projets d'avancer au mieux.

Les concertations

Au-delà de ces grands débats, pilotés directement par des équipes de débats, les commissions particulières, de nombreuses concertations préalables se sont déroulées en 2025. Dans ces activités se distinguent notamment la décarbonation des carburants, l'hydrogène et la capture du CO₂ pour des industries émettrices comme les cimenteries.

Dans certains de ces cas, les concertations industrielles ne portent pas sur l'ensemble d'un processus mais uniquement sur des éléments partiels qui constituent des briques, ce qui peut s'avérer compliqué pour le public. Deux exemples de ces concertations sont présentés dans ce rapport annuel :

- Rhône Décarbonation : une concertation préalable au cœur des enjeux de transition industrielle
- La coordination des concertations des projets de carburant d'aviation durable

Dans un contexte où la population exige d'être plus étroitement associée aux décisions qui la concernent, la CNDP, forte de ses 30 ans d'expérience de dialogue démocratique sur le terrain, ancré dans les territoires, entend consolider sa mission pour mieux défendre les droits des publics et contribuer à l'amélioration des projets.

FAITS MARQUANTS EN 2025



24 janvier
 Bilan de la concertation sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)



6 février
 Intervention de Marc Papinutti, président de la CNDP, au colloque Claude Érignac sur le thème "Quelles réponses à la crise de l'autorité dans la société française ?" organisé par l'ACPHFMI, en partenariat avec Acteurs Publics



17 au 19 mars
 Participation à la 9^e édition des Rencontres européennes de la participation à Strasbourg



30 mai
 Publication du rapport d'activité 2024



5 juin
 Participation de Floran Augagneur, vice-président de la CNDP à l'événement « Think Énergies » sur le thème "L'acceptabilité, condition d'accélération de la transition territoriale ?", organisé par News Tank Energies.



2 février
 1995-2025: 30 ans de débats publics
 La CNDP fête ses 30 ans!



28 janvier - 15 mai
 Débat public "Projet de nouveaux réacteurs nucléaires dans le Bugey"



19 mai
 Signature d'une convention de partenariat pédagogique et de recherche entre la CNDP et Sciences Po Bordeaux



© Science Po Bordeaux



2 avril - 13 juillet
 Débat public "Fos Berre Provence, un avenir industriel en débat"



15 juillet
 Publication du compte-rendu et du bilan du débat public sur un projet de nouveaux réacteurs nucléaires dans le Bugey





1^{er} octobre

Publication de la 5^e note d'éclairage de la CNDP, intitulée « Droits de la Nature et droits participatifs : comment faire entendre la voix des citoyennes et citoyens, et celle du vivant »



DÉBATS



4 septembre 2025 - 14 janvier 2026

Débat public "Branché sur demain : le réseau électrique en débat"



7 octobre

Co-organisation de la table ronde "Quand la Nature entre en démocratie : nouveaux droits, nouveaux communs" à l'Académie du Climat



À partir du 15 novembre

4^e édition de la campagne d'information à destination du grand-public en partenariat avec l'INC



13 septembre

Publication du compte-rendu et du bilan du débat public "Fos Berre Provence, un avenir industriel en débat"



À partir du 29 septembre

3^e session du MOOC sur la participation du public dans le champ environnemental, en collaboration avec le CNFPT et le MTE

DÉBATS



10 octobre 2025 - 10 février 2026

Débat public "Matières et déchets radioactifs : plan 2027-2031"



21 novembre

10^e édition des Prix de la participation, organisés par Décider ensemble, en présence de Marc Papinutti, président de la CNDP et du Jury des Prix de la participation



© Décider Ensemble





1

ACTIONS DE LA CNDP

Actions de la CNDP en 2025

En 2025, la CNDP a poursuivi la mise en oeuvre de ses actions d'information et de sensibilisation pour mieux faire comprendre et encourager la participation citoyenne, tout en réaffirmant son rôle dans la défense du droit de chacune et chacun à peser sur les décisions. Retour sur quelques unes de ces actions.

Un renforcement des actions numériques au service de l'information et de la mobilisation

La CNDP a renforcé cette année sa stratégie numérique **en développant sa présence en ligne et en diversifiant ses formats et contenus**, au service de l'information du public et en cohérence avec ses valeurs d'inclusion et de transparence.

Déjà active sur les principaux réseaux sociaux ([LinkedIn](#), [Facebook](#), [X](#), [Youtube](#) et plus récemment [Instagram](#)) et via son [site institutionnel](#), la Commission a

élargi ses canaux de diffusion avec l'ouverture d'un compte [Bluesky](#) ainsi que la création d'une page dédiée à ses lettres d'information, permettant de centraliser les contenus et d'en faciliter l'accès.

Une **campagne grand public intitulée « #LesMotsDuDébat »** a également été déployée tout au long de l'année sur les réseaux sociaux afin de valoriser et d'explicitier, à travers des exemples concrets, les notions clés des procédures de participation du public.

L'année 2025 a, par ailleurs, été marquée par la consolidation du **podcast de la CNDP**, créé en 2024, avec le lancement d'une série spéciale consacrée aux débats publics, dans un format « retour sur... et enseignements », plus vivant et incarné par les présidentes et présidents des débats

Enfin, la CNDP a lancé fin 2025 un chantier d'évolution de sa page d'accueil avec un accès cartographique plus direct aux projets en débat dans chaque région. La mise en ligne est prévue courant 2026.

Casser les idées reçues du débat public, une campagne TV nationale d'information et de sensibilisation, en partenariat avec l'Institut national de la consommation (INC)

Pour la 4^e édition de sa campagne d'information et de sensibilisation au débat public, la CNDP a souhaité casser les idées reçues sur le débat public et rappeler l'utilité de faire entendre votre voix. Composée de 3 émissions "Consomag" et de 4 pastilles "La Minute Info", cette campagne s'est déroulée sur 3 semaines à compter du 15 novembre sur les chaînes du Groupe France TV et sur le web, et en rediffusions jusqu'en janvier 2026. À retrouver également sur la chaîne Youtube de la CNDP, avec les précédentes éditions.



[Plus d'informations sur la campagne](#)

**+ DE 3 MILLIONS
DE PERSONNES
touchées par la campagne**

Événements et partenariats, une expertise reconnue et valorisée

La CNDP est régulièrement sollicitée pour présenter ses missions et nourrir les échanges de son expertise en matière de démocratie participative. Comme les années précédentes, elle est intervenue à de nombreux colloques et rencontres tels que la **5^e édition du colloque Claude Erignac** sur la restauration de la confiance des citoyennes et citoyens vis-à-vis des institutions publiques, **les Jeudis de l'écologie sur la démocratie environnementale** organisés par l'Association JNE, ou **Think Energies 2025**,

sur un débat autour de "L'acceptabilité, condition d'accélération de la transition territoriale?". Ces interventions sont autant d'occasions pour la CNDP de rappeler le rôle central de la participation citoyenne dans les décisions impactant l'environnement.

En matière de partage des bonnes pratiques de participation du public, la CNDP a eu le plaisir d'accueillir l'équipe du **service de la participation en région bruxelloise « perspective.brussels »** le 13 février et une **délégation des Pays-Bas** le 22 mai pour un temps d'échange riche et constructif.

Elle a également co-organisé plusieurs événements, en présentiel ou en ligne, et noué des partenariats institutionnels, pédagogiques et de recherche. C'est notamment dans ce cadre que furent signées des conventions avec Sciences Po Bordeaux, l'Institut national de la Consommation (INC) ou encore, l'association Décider Ensemble pour la présidence du jury des Prix de la Participation, contribuant ainsi à **renforcer la visibilité de son action de service public de la participation citoyenne.**

Deux temps forts en 2025

→ Rencontres européennes de la participation

« Démocratie : l'urgence de construire ensemble »
17 au 19 mars 2025



Partenaire historique de l'événement, la CNDP a participé à la 9^e édition des Rencontres européennes de la participation organisées par Décider ensemble. Cet événement réunit chaque année l'ensemble des acteurs de la démocratie participative en France et en Europe.

La CNDP a participé à plusieurs séquences, avec l'intervention de Marc Papinutti à la soirée d'ouverture, la co-animation d'un atelier intitulé « Projets conflictuels : comment préserver un cadre de dialogue dans les situations les plus sensibles ? » le 18 mars, et la tenue un stand pour présenter la CNDP et ses missions.



[Lire l'actualité](#)

→ Table ronde

« Y a-t-il une place possible pour la Nature dans notre démocratie ? »

7 octobre 2025

À l'occasion de la publication de sa 5^e note d'éclairage rédigée par Marine Calmet, juriste, et Ilaria Casillo, vice-présidente de la CNDP, et intitulée « **Droits de la Nature et droits participatifs, comment faire entendre la voix des citoyennes et citoyens et celle du vivant** », la CNDP a co-organisé avec Wild Legal, un événement de présentation de cette note, qui a rassemblé expert-e-s, acteurs et actrices de terrain et citoyennes et citoyens.

Ce temps d'échange a permis d'explorer la façon dont la reconnaissance des droits de la Nature peut transformer notre manière de décider collectivement et d'inventer de nouveaux communs.



[Visionner l'enregistrement de l'événement](#)

[Consulter la note d'éclairage](#)

[Découvrir les précédentes notes d'éclairage, sur les thèmes du nucléaire, de l'éolien en mer, de l'eau ou encore des conventions citoyennes](#)

ZOOM SUR

« Participation du public dans le champ environnemental » : un MOOC, en partenariat avec le CNFPT et le CGDD du ministère de la Transition écologique

La CNDP s'est associée au CNFPT et au Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de la Transition écologique pour la réalisation d'un MOOC visant à faire comprendre et maîtriser les enjeux et obligations de la participation du public dans le champ environnemental.

Organisée sur 5 semaines à compter du 29 septembre, ouverte à toutes et tous sans prérequis, cette formation en ligne aux fondements juridiques et aux procédures existantes en matière de participation du public dans le champ environnemental est sanctionnée par un badge de réussite.

Ce MOOC étant rejoué régulièrement, nous vous invitons à nous suivre sur nos réseaux sociaux pour être tenus informé-e-s des prochaines dates.

[Lire l'actualité](#)



Synthèse 2025

en quelques chiffres clés

2025



182

procédures de participation en cours



9

débats publics décidés, en cours ou terminés



147

concertations en cours (préalables et continues)



118

garantes et garants désigné-e-s



23

missions de conseil et de recommandations



3

procédures de PPVE



1 formation en ligne MOOC

en partenariat avec le CNFPT et le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de la Transition écologique



6 podcasts thématiques

sur des sujets tels que les retours sur le débat sur la mer, les garantes et garants de la CNDP, les débats d'ensemble, etc.



3,3 millions

de personnes touchées par la campagne TV et digitale d'informations sur **le thème des idées reçues et de l'utilité du débat public**, en partenariat avec l'INC*.

Les sujets des 7 vidéos de cette campagne :

- Comment mon avis peut peser sur des projets de constructions touchant mon quotidien ?
- Quelle est la marche à suivre pour donner mon avis sur des projets impactant mon quotidien ?
- Que devient mon avis quand je participe à un débat sur un projet touchant à mon cadre de vie ?
- Idée reçue : notre avis n'est pas vraiment pris en compte dans les débats publics.
- Idée reçue : on a parfois l'impression que les décisions sont déjà prises.
- Idée reçue : il faut être un-e expert-e du sujet pour participer à un débat public
- Idée reçue : participer à un débat nécessite trop de temps

*INC : Institut National de la Consommation



1995-2025 **30 ANS**
DE DÉBATS PUBLICS



+ de 800

saisines depuis la création de la CNDP, dont :



120

débats publics organisés



579

concertations garanties



99

missions de conseils et de recommandations



SANS VOIR

EXPRIMEZ

VOUS

Machine Technology
de la performance
avant



2

LES PROCÉDURES DE PARTICIPATION DU PUBLIC



Garantir la participation du public

MODALITÉS DE SAISINE

www.debatpublic.fr/comment-saisir-cndp

La saisine intervient en amont du projet, du plan ou du programme, lorsque la décision sur son opportunité n'est pas encore tranchée.

- **Plans et programmes nationaux soumis à évaluation environnementale** : saisine obligatoire par le responsable du plan ou du programme.
- **Projets d'aménagement ou d'équipement ayant un fort impact sur l'environnement** : saisine obligatoire par le

responsable du projet, ou à défaut par des tiers, si les caractéristiques ou le montant estimatif dépassent un seuil dont les montants financiers et les critères sont fixés par décret.

- **Plans et programmes (non nationaux), soumis à évaluation environnementale et projets, soumis à évaluation environnementale et bénéficiant d'au moins 5 millions d'euros de fonds publics** : saisine par le

exerçant leur **droit d'initiative**, par l'intermédiaire du préfet de département.

- **Projet de réforme d'une politique publique ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire** : possibilité pour le Gouvernement, 60 parlementaires ou 500 000 citoyen-ne-s de saisir la CNDP pour organiser un débat public national.

Après saisine, la CNDP décide d'organiser un débat public ou une concertation préalable

Le débat public

La CNDP a organisé plus de 116 débats publics depuis 1997. Ils sont organisés par une commission particulière du débat public (CPDP) dont les membres sont désigné-e-s par la CNDP et qui veille à son impartialité. Le débat public dure entre 4 et 6 mois. À l'issue du débat public, l'équipe du débat rédige un compte rendu, tandis que le président établit un bilan. Le responsable de projet ou la personne publique responsable du plan ou programme a l'obligation d'en tirer les conclusions et de préciser les mesures nécessaires à mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire du débat public.

La concertation préalable

La CNDP peut décider que le responsable de projet ou la personne publique responsable du plan ou programme doit organiser une concertation préalable, sous l'égide d'un-e garant-e neutre et indépendant-e qu'elle dé-

signe et qui en rédige le bilan publié par la CNDP. Elle est d'une durée minimale de 15 jours et d'une durée maximale de 3 mois. Les responsables de projet ont l'obligation de préciser les mesures nécessaires pour répondre aux enseignements de la concertation.

La concertation continue, à l'issue du débat public ou de la concertation préalable

Après un débat public ou une concertation préalable décidés par la CNDP, la Commission désigne un-e garant-e chargé-e de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ou de la consultation électronique. La continuité de la participation est ainsi assurée tout au long du processus décisionnel.

La liste nationale des garant-e-s de la participation

La CNDP constitue et gère une liste nationale de 235 garant-e-s en 2025,

chargé-e-s de veiller à l'information et à la participation du public. Une formation leur a été donnée pour exercer cette mission.

Les autres missions de la CNDP

Conseil et expertise

La CNDP conseille, à leur demande, les autorités, les responsables de projet ou les personnes publiques responsables de plans ou programmes sur toute question relative à la participation du public.

Avis et recommandations

La CNDP peut émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et à développer la concertation avec le public.

Conciliation

Sur demande des parties prenantes (au moins deux, dont le responsable du projet), la CNDP peut organiser une conciliation.

CATÉGORIES D'OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE R.121-2

SEUILS ET CRITÈRES (MONTANTS FINANCIERS HORS TAXE) MENTIONNÉS À L'ARTICLE L. 121-8, I

SEUILS ET CRITÈRES (MONTANTS FINANCIERS HORS TAXE) MENTIONNÉS À L'ARTICLE L. 121-8, II



A Création ou élargissement d'autoroutes, de routes express ou de routes à 2x2 voies à chaussées séparées



B Élargissement d'une route existante à 2 ou 3 voies ou plus à chaussées séparées



C Création de lignes ferroviaires



D Création de voies navigables, ou mise à grand gabarit de canaux existants

Coût du projet
SUPÉRIEUR À 455 M€
ou longueur du projet
supérieure à 40 km

Coût du projet
SUPÉRIEUR À 230 M€
ou longueur du projet
supérieure à 20 km



Création ou extension d'infrastructures de pistes d'aérodromes

Aérodrome de catégorie A
et coût du projet
SUPÉRIEUR À 155 M€

Aérodrome de catégorie A
et coût du projet
SUPÉRIEUR À 55 M€



Création ou extension d'infrastructures portuaires

Coût du projet
SUPÉRIEUR À 230 M€
ou superficie du projet supérieure
à 200 ha

Coût du projet
SUPÉRIEUR À 115 M€
ou superficie du projet supérieure
à 100 ha



Création de lignes électriques¹

Ligne de tension
SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 400 kV
et d'une longueur aérienne
supérieure à 10 km

Ligne de tension
SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 200 kV
et d'une longueur
aérienne supérieure à 15 km



Création de canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé², d'hydrocarbures ou de produits chimiques

Canalisations de transport de
DIAMÈTRE SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 600 MILLIMÈTRES et de longueur supérieure à 200 km

Canalisations de transport de
DIAMÈTRE SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 600 MILLIMÈTRES et de longueur supérieure à 100 km



Création d'une installation nucléaire de base

Nouveau site de production nucléaire
Nouveau site hors production
électronucléaire correspondant à un
investissement d'un coût
SUPÉRIEUR À 460 M€

Nouveau site de production nucléaire
Nouveau site hors production
électronucléaire correspondant à un
investissement d'un coût
SUPÉRIEUR À 230 M€



Création de barrages hydroélectriques ou de barrages-réservoirs

Volume supérieur à
20 MILLIONS DE MÈTRES CUBES

Volume supérieur à
10 MILLIONS DE MÈTRES CUBES



Transfert d'eau de bassin fluvial (hors voies navigables)

Débit supérieur ou égal à
UN MÈTRE CUBE PAR SECONDE

Débit supérieur ou égal à
UN DEMI-MÈTRE CUBE PAR SECONDE



Équipements culturels, sportifs, scientifiques ou touristiques

Coût des projets
(bâtiments, infrastructures, équipements)
SUPÉRIEUR À 460 M€

Coût des projets
(bâtiments, infrastructures, équipements)
SUPÉRIEUR À 230 M€



Équipements industriels

Coût des projets
(bâtiments, infrastructures, équipements)
SUPÉRIEUR À 600 M€

Coût des projets
(bâtiments, infrastructures, équipements)
SUPÉRIEUR À 300 M€

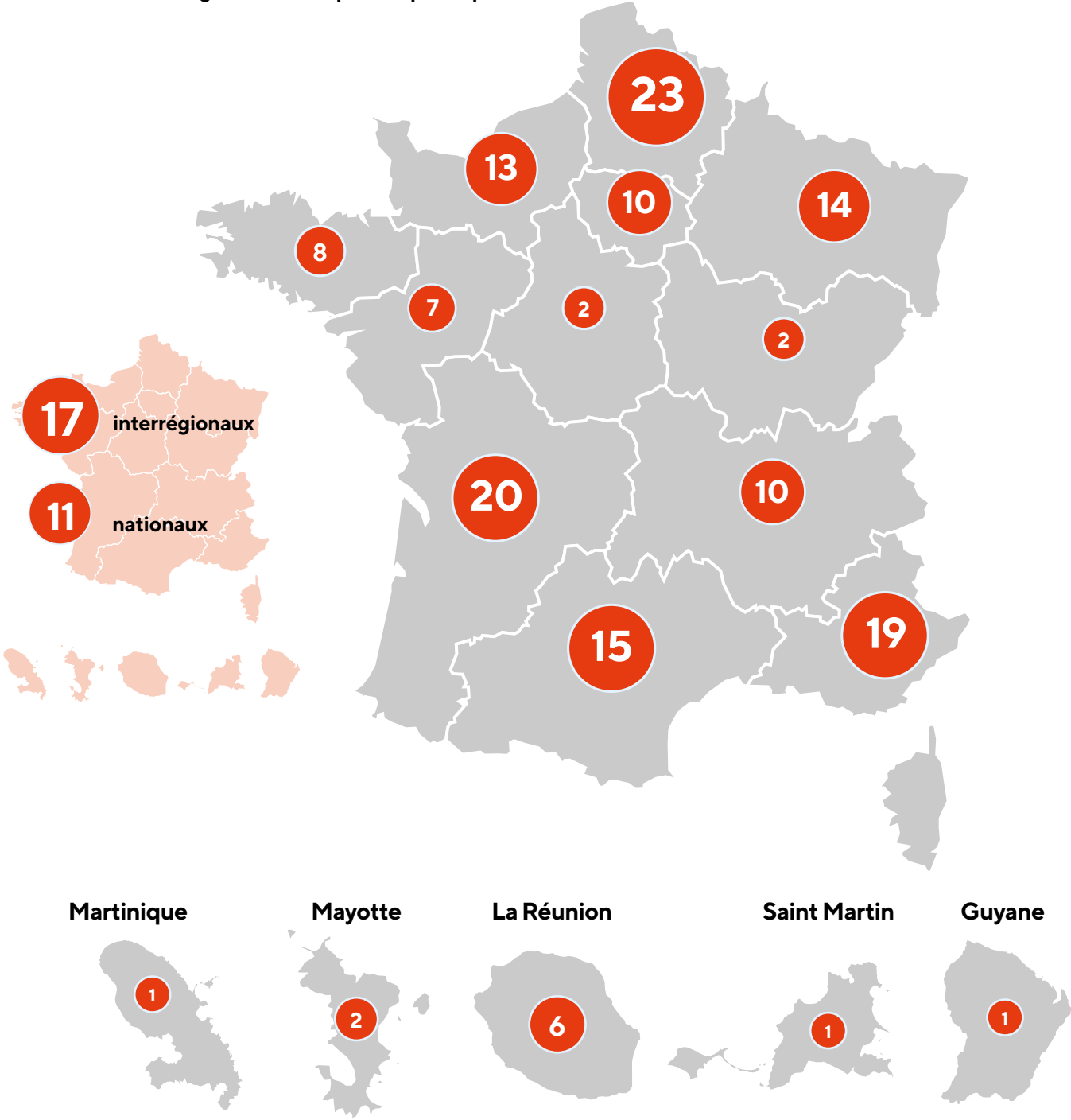
¹ Sauf si le préfet décide de la concertation dérogatoire permise par l'article 27 de la loi APER du 10 mars 2023 pour des projets qui concourent à une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. ² Par exemple : transport de CO₂, H₂ ou O₂, etc.

Les 182 dispositifs participatifs en cours en 2025



Scannez le QR code pour accéder à une [carte interactive](#)

La CNDP a garanti 182 dispositifs participatifs





3

LES DÉBATS PUBLICS

Débat public terminé en 2025

Projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines



Du 17 septembre 2024
au 17 janvier 2025

La CNDP a été saisie conjointement par EDF et RTE sur un projet de construction de deux EPR2 sur le site de la centrale nucléaire de Gravelines, au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque.

Le projet est présenté comme la deuxième étape de la mise en œuvre du programme

d'EDF de création de trois paires de nouveaux réacteurs nucléaires de technologie EPR2, dans le prolongement du débat public qui s'est tenu en 2022-2023, sur ce programme et sur le projet de construction d'une première paire de réacteurs EPR2 sur le site de Penly (Normandie).

Le projet de Gravelines comprend la construction de deux EPR2 d'une puissance respective de 1670 MW, et la création de quatre lignes électriques de 400 000 volts sur 6 km pour raccorder les réacteurs EPR2 de Gravelines au futur poste de Flandre Maritime, pour un coût estimé à 16,9 milliards d'euros.



Enjeux et apports du débat

Au cœur des échanges, la question de la résilience climatique s'est imposée comme un enjeu fondamental. Dans un contexte de montée inexorable du niveau des océans, l'implantation de nouvelles unités sur un site poldérisé a suscité de nombreux échanges.

Parallèlement, la gestion de la ressource en eau et la protection de la biodiversité marine ont structuré une grande partie des discussions. L'ajout de deux réacteurs supplémentaires à une centrale déjà imposante pose le défi du refroidissement. Les débats ont ainsi porté sur l'échauffement des eaux de la mer du Nord, les conséquences potentielles sur les cycles biologiques locaux, et la compatibilité de l'EPR2 avec les normes environnementales les plus récentes.

Sur le plan de la sécurité, la spécificité du bassin industriel dunkerquois a soulevé la problématique de la maîtrise des risques technologiques. Dans une zone où se concentrent de nombreux sites industriels à haut risque, la possibilité d'effets dominos a été

scrutée. Les participant-e-s ont exprimé le besoin de garanties supplémentaires concernant la coordination des secours et la capacité du territoire à gérer une crise majeure dans un environnement aussi complexe et densément peuplé.



L'aspect socio-économique a révélé un contraste important. D'un côté, le projet est perçu comme un moteur indispensable à la décarbonation de l'industrie locale et à la création d'emplois. De l'autre, il soulève des défis logistiques colossaux en matière d'aménagement: l'accueil de milliers de travailleurs et de travailleuses, la saturation des réseaux de transport et la pression sur les services publics ont été identifiés comme des points de tension immédiats pour les communes environnantes.

Enfin, une dimension plus politique a traversé tout le processus: celle de la portée démocratique du débat. Une partie du public a exprimé une certaine lassitude, voire une méfiance, face à un calendrier législatif national qui semble avoir entériné le choix du nucléaire avant même la fin des consultations locales, et en l'absence de loi de programmation pluriannuelle de l'énergie. Ce sentiment a nourri une réflexion de fond sur la manière dont les citoyennes et citoyens peuvent réellement peser sur des choix énergétiques stratégiques qui engagent l'ensemble de la population sur plusieurs générations.

La CNDP a, par ailleurs, rappelé dans un avis du 4 septembre 2024 l'insuffisance des réponses d'EDF et de l'État suite au débat public sur le programme de nouveaux réacteurs nucléaires. Ces demandes d'informations et de réponses ont également été un enjeu majeur du débat.

Données du débat

Événements organisés

34

manifestations (visites de site, webinaires, débats mobiles)

11

réunions publiques

2365

personnes présentes (physiquement et numériquement) aux événements

L'équipe du débat

Président

Luc Martin

Membres

Régis Guyot

Dominique Lancrenon

Jacques Roudier

Jean-Michel Stievenard

Jean Raymond Wattiez

Secrétariat général

Anne-Sophie Fournier

Paul Galli

Vanessa Haustein

RESPONSABLES DU PROJET

Électricité de France (EDF)

Réseau de transport d'électricité (RTE)

GARANT·E·S DE LA CONCERTATION CONTINUE

Jean-Pierre Bompard

Carmen Bouley de Santiago

David Chevallier

Jacques Roudier

Les contributions écrites et les cahiers d'acteurs

84

cahiers d'acteurs

2223

questionnaires

Le débat numérique

10465

visites sur le site du débat

1494

abonnements à la lettre d'information

La visibilité médiatique

plus de **100**
articles de presse

887

insertions publicitaires

Coût estimé

16,9 milliards d'euros

Coût du débat pris en charge par les maîtres d'ouvrage

1466 023 €

Coût du débat pris en charge par la CNDP

153 578 €

Compte rendu & bilan

17 mars 2025

Décision des maîtres d'ouvrage

20 mai 2025

Pour en savoir plus



Débat public terminé en 2025

Projet de Technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim



Du 10 octobre 2024
au 7 février 2025

La CNDP a été saisie par EDF pour un projet dit de Technocentre, une installation industrielle destinée à traiter des métaux issus d'installations nucléaires, en vue de les valoriser et de les recycler sur le site de Fessenheim.

Lors de la séance plénière du 14 février 2024, la CNDP a décidé d'organiser un débat public, en raison des impacts significatifs sur l'environnement, des enjeux nationaux d'aménagement du territoire ainsi que de l'importance des enjeux socio-économiques de ce projet.



Enjeux et apports du débat

Le débat public a permis de dépasser la simple dimension locale d'un projet industriel pour aborder des questions de portée nationale et éthique sur la gestion des déchets nucléaires.

L'un des points les plus discutés a porté sur la demande de dérogation au code de la santé publique, nécessaire pour permettre le recyclage et la réintroduction de métaux très faiblement radioactifs dans le domaine conventionnel. Les échanges ont mis en lumière une opposition entre une vision d'économie circulaire défendue par le maître d'ouvrage et les observations de citoyennes et citoyens, ainsi que de membres du corps médical, concernant l'innocuité de l'exposition à de très faibles doses de radioactivité.

Le débat a également constitué un espace de dialogue transfrontalier essentiel, intégrant la sensibilité des populations allemandes voisines, particulièrement vigilantes sur les risques de pollutions cumulées dans la plaine du Rhin.

Enfin, ce temps de débat a permis de clarifier les alternatives au projet, notamment l'option de stockage définitif des déchets, et a favorisé l'expression d'attentes fortes en matière de retombées socio-économiques pour un territoire encore marqué par la fermeture de sa centrale nucléaire.



Données du débat

Les rencontres avec le public

11

rencontres généralistes et thématiques

2

visites de site

4

points-contact sur les marchés

300

personnes présentes lors de la réunion d'ouverture

70

entités ou personnalités rencontrées

120

collégiennes et collégiens de Fessenheim ont participé à des séances de médiation scientifique

Les contributions écrites et les cahiers d'acteurs

84

cahiers d'acteurs

2706

contributions écrites (questions, avis, commentaires)

Le débat numérique

2 000

personnes abonnées aux réseaux sociaux du débat



L'équipe du débat

Président

Jean-Louis Laure

Membres

Ilyès Abdellouli
Antoine Adler
Alexandra Chteoui
Romane Harmel-Samarcoq
Anne Laporte
Eric Minnaert
Valérie Trommetter

Secrétariat général

Adrien Braz
Patricia Didierjean
Léo Pillet

GARANT·E·S DE LA CONCERTATION CONTINUE

Jean-Louis Laure
Valérie Trommetter

Coût estimé
400 millions d'euros

Coût du débat pris en charge
par les maîtres d'ouvrage
1000407€

Coût du débat pris en charge
par la CNDP
113 511€

Compte rendu & bilan
7 avril 2025

Décision des maîtres d'ouvrage
7 juillet 2025

RESPONSABLE DU PROJET
Électricité de France (EDF)

Pour en savoir plus



Débat public terminé en 2025

Projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site du Bugey



Du 28 janvier 2025
au 15 mai 2025

La CNDP a été saisie conjointement par EDF et RTE sur un projet de construction de deux EPR2 à proximité du site du Bugey.

Le projet est présenté comme la troisième étape de la mise en

œuvre du programme d'EDF de création de 3 paires de nouveaux réacteurs nucléaires de technologie EPR2, dans le prolongement du débat public qui s'est tenu en 2022-2023 sur ce programme.

Le projet du Bugey comprend la construction de deux EPR2 d'une puissance respective de 1670 MW, et la création de 4 lignes électriques de 400 000 volts entre le nouveau site nucléaire et le poste électrique de Saint-Vulbas.



Enjeux et apports du débat

Le débat public a permis de mettre en lumière des questionnements fondamentaux sur l'opportunité et la pertinence du projet de deux réacteurs EPR2 dans un contexte de transition énergétique. Les échanges ont particulièrement porté sur le mix énergétique futur, la recherche d'alternatives crédibles et les incertitudes persistantes liées au coût et au financement du programme nucléaire.

L'un des apports majeurs du débat a été la clarification de certains enjeux territoriaux spécifiques, notamment la gestion de la ressource en eau du Rhône face au changement climatique et les impacts socio-économiques pour les populations locales en matière d'emploi et de mobilité.

En dépit d'une certaine lassitude initiale et des critiques sur

la complexité du processus décisionnel, la mobilisation des citoyens et des acteurs et actrices du territoire a favorisé un dialogue de qualité, enrichi par des contributions d'experts et des travaux collectifs inédits. En définitive, ce débat a souligné la nécessité d'une transparence accrue et d'une meilleure information du public pour accompagner les choix de société structurants que représente l'avenir de la filière nucléaire en France.

Comme mentionné précédemment, la CNDP a par ailleurs rappelé dans un avis du 4 septembre 2024 l'incomplétude des réponses d'EDF et de l'État suite au débat public sur le programme de nouveaux réacteurs nucléaires. Ces demandes d'informations et de réponses ont également été un enjeu majeur du débat.



Données du débat

Les rencontres avec le public

9

réunions publiques

3 400

participant·e·s

2 355

personnes présentes

350

lycéen·ne·s et étudiant·e·s
mobilisé·e·s

45

événements de proximité

9

débats mobiles réalisés
sur le terrain

Les cahiers d'acteur

97

cahiers d'acteurs

Le débat numérique

26 000

visiteurs et visiteuses
uniques sur le site

1 035

personnes ayant suivi les
échanges en direct par
visioconférence

900

contributions déposées sur
la plateforme participative
en ligne

La visibilité médiatique

plus de 100

articles de presse



L'équipe du débat

Président

David Chevallier

Membres

François Besnus
Carmen Bouley de Santiago
Denis Cu villier
Nicolas Le Mehaute
Véronique Morel
Jean-Michel Thornary
Lucie Van der Meulen

Secrétariat général

Nathan Dupont
Christophe Herbretreau
Nathalie Pinel
Léo Printemps

RESPONSABLES DU PROJET

Électricité de France (EDF)
Réseau de transport d'électricité
(RTE)

GARANT·E·S DE LA CONCERTATION CONTINUE

Jean-Pierre Bompard
Carmen Bouley de Santiago
David Chevallier
Jacques Roudier

Coût estimé

15,3 milliards d'euros

Coût du débat pris en charge par les maîtres d'ouvrage

1460 971 €

Coût du débat pris en charge par la CNDP

158 695 €

Compte rendu & bilan

15 juillet 2025

Décision des maîtres d'ouvrage

25 septembre 2025

Pour en savoir plus



Pour écouter
le podcast du
débat public



Débat public terminé en 2025

Débat public global sur le territoire de Fos, de l'étang de Berre et des territoires connexes



Du 2 avril 2025
au 13 juillet 2025

Le préfet des Bouches-du-Rhône a saisi en 2023 la CNDP pour une mission de conseil afin de déterminer les modalités et la mise en œuvre d'un débat public global sur les projets de réindustrialisation et liés à la décarbonation dans le prolongement du « Laboratoire territorial industrie Fos Berre ». Plusieurs industriels ont par ailleurs saisi la CNDP pour organiser des concertations préalables individuelles concernant des projets d'envergure.

Lors de ces différentes concertations, le public s'est souvent inter-

rogé sur les « impacts cumulés » de ces différents projets sur le territoire, en particulier dans le domaine des mobilités et de l'environnement.

La mission désignée par la CNDP a rendu son rapport en février 2024, listant un certain nombre de recommandations, dont celui d'organiser un débat public global pour le territoire de Fos-Étang de Berre.

La loi « Industrie verte », adoptée le 23 octobre 2023, a ouvert la possibilité d'un débat

public global portant sur plusieurs projets et sur un territoire délimité et homogène.

En décembre 2024, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, et la Préfecture du Gard ont saisi la CNDP pour l'organisation d'un débat public global, le premier du genre, regroupant une dizaine de projets industriels sur le territoire de Fos, de l'étang de Berre, et des territoires connexes.

↓ Enjeux et apports du débat

Le premier débat public global organisé dans le cadre de la loi « Industrie verte » a constitué une procédure mutualisée inédite, visant à traiter de manière transversale la trajectoire industrielle d'un vaste territoire incluant le golfe de Fos, l'étang de Berre et des zones connexes dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et des Alpes-de-Haute-Provence.

Les enjeux principaux ont porté sur la conciliation entre une volon-

té étatique de réindustrialisation massive et de décarbonation, et les impératifs de protection de la santé et de l'environnement des populations locales. Les participant-e-s ont échangé sur les effets cumulés de nombreux projets d'envergure, notamment sur la qualité de l'air, la ressource en eau et la saturation des infrastructures de transport et de logement déjà sous tension.

Un point important de controverse a concerné le raccorde-



ment électrique, avec une forte opposition au projet de ligne à très haute tension aérienne, les citoyen-ne-s et élu-e-s du territoire plaident pour des solutions alternatives comme l'enfouissement afin de préserver les paysages et les écosystèmes fragiles de la Crau.

Ce débat a permis d'apporter une vision d'ensemble là où les concertations étaient auparavant fragmentées, favorisant l'émergence de demandes fortes pour une planification coordonnée, une priorisation des projets selon leur utilité sociale et une intégration réelle de la sobriété dans les modes de production. L'apport essentiel réside dans la mise en lumière des interdépendances territoriales et la nécessité d'une gouvernance plus inclusive.

L'équipe du débat

Présidente

Audrey Richard-Ferroudji

Membres

Etienne Ballan
Jacques Finetti
Michel Gairaud
Anne Laporte
Corinne Larrue
Ken Novellas
Emilie Varraud

Secrétariat général

Sébastien Fourmy
Magalie Martin
Iona Rocci

RESPONSABLES DE LA SAISINE

Préfecture des Bouches-du-Rhône

Données du débat

Les rencontres avec le public

5206
participant-e-s

52
événements

Les cahiers d'acteur

138
cahiers d'acteurs

Le débat numérique

23 256
visiteurs et visiteuses uniques
sur le site

487
contributions en ligne

11 915
documents téléchargés sur
le site

1 648
abonné-e-s sur les réseaux
sociaux



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
Préfecture du Gard

Sébastien Fourmy
Jacques Regad

PORTEURS DE PROJETS

ArcelorMittal pour le projet de four à arc électrique
Engie et RTE pour le projet HYGREEN
Géométhane pour le projet GeoH2
Grand port maritime de Marseille (GPM) pour le projet Fos 3XL
Marcegaglia pour le projet Mistral
NaTran pour le projet de transport d'hydrogène par canalisation en Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Coût du débat pris en charge
par les maîtres d'ouvrage
1049463 €

Coût du débat pris en charge
par la CNDP
121835 €

Compte rendu & bilan
13 septembre 2025

Décision des maîtres d'ouvrage
18 décembre 2025

Pour en savoir plus



Pour écouter
le podcast du
débat public



GARANT-E-S
DE LA CONCERTATION
CONTINUE GLOBALE
Audrey Richard-Ferroudji

Débat en cours en 2025

Schéma décennal de développement du réseau RTE (SDDR)



Du 4 septembre 2025
au 14 janvier 2026

Intitulé « Branché sur demain : le réseau électrique en débat », ce débat public porte sur la stratégie d'évolution du réseau de transport d'électricité à l'horizon 2040 proposée par RTE.

Ce plan-programme national est jugé crucial pour accompagner la transition énergétique de la France, puisqu'il doit permettre le raccordement de nouveaux moyens de production décarbonée, soutenir la réindustrialisation du pays et adapter les infrastructures existantes aux effets du changement climatique.



Enjeux du débat

Les principaux enjeux du débat portent sur les orientations stratégiques du plan, les impacts environnementaux et socio-économiques des investissements prévus (estimés à 100 milliards d'euros sur 15 ans), ainsi que les alternatives possibles pour garantir un réseau robuste et souverain tout en répondant aux objectifs de neutralité carbone fixés pour 2050.

Pour en savoir plus



L'équipe du débat

Président

Francis Beaucire

Membres

Isabelle Barthe
Philippe Bertran
Anaïs Lefranc-Morin
Jacques Regad

Secrétariat général

Raphael Lafont
Léo Pillet
Iona Rocci
Anna Turlet

RESPONSABLE DU PLAN-PROGRAMME

Réseau de transport d'électricité (RTE)



Débat en cours en 2025

Sixième édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR)



Du 10 octobre 2025
au 10 février 2026

Le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) a été institué en 2006. Sa première édition a été publiée en 2007, faisant l'objet de mises à jour triennales d'abord, puis tous les cinq ans.

Les objectifs du PNGMDR 6 s'articulent autour de deux grands axes majeurs :

- le recensement des connaissances et des travaux sur la gestion des matières et déchets radioactifs ;
- la planification de la gestion des matières et des déchets radioactifs.

Le PNGMDR a pour objectif de coordonner l'action de différentes parties prenantes, fixer les objectifs techniques à atteindre et les calendriers pour y parvenir.



Enjeux du débat

Pour la 6^e édition du plan, les caractéristiques suivantes y sont traitées :

- gestion des déchets de très faible activité ;
- gestion des déchets de faible activité à vie longue ;

- gestion des déchets de moyenne à haute radioactivité à vie longue ;
- réévaluation du statut des substances radioactives ;
- renforcement des outils de participation du public.

Le plan répond également à trois grandes orientations fixées par la loi :

- la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets radioactifs, qui passe par le retraitement des combustibles usés, le traitement et le conditionnement des déchets radioactifs ;
- le stockage des matières radioactives en attente de traitement et des déchets radioactifs ultimes dans des installations spécialement aménagées à cet usage ;
- le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs ultimes ne pouvant être stockés en surface.

L'équipe du débat

Présidente

Julie Dumont

Membres

Marie-Céline Battesti
Alexis Geisler-Roblin
Luc Martin
Claire Morand
Véronique Morel
Georgette Pejoux

Secrétariat général

Anne-Sophie Fournier
Paul Galli
Vanessa Hausteim

RESPONSABLES DU PLAN-PROGRAMME

Ministère chargé de l'énergie,
Direction générale de l'énergie
et du climat (DGEC)

Pour en savoir plus



Débat en préparation en 2025

Projet de réacteur électronucléaire LFR-AS-30 de 30 MWe en Indre-et-Loire (37) et installation de fabrication de combustible MOX (mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium) dans l'Aube (10)



Du 2 avril
au 30 juillet 2026

La CNDP a été saisie conjointement par newcleo, opérateur privé de réacteurs nucléaires, et RTE pour un double projet industriel visant à développer une nouvelle filière de réacteurs à neutrons rapides refroidis au plomb (LFR).

Le premier volet consiste en l'implantation d'un démonstrateur technologique, le réacteur LFR-AS-30 d'une puissance de 30 MWe, sur les communes de Savigny-en-Véron et Beaumont-en-Véron en Indre-et-Loire, à proximité immédiate de la centrale de Chinon.

Le second volet prévoit la création d'une unité de fabrication de combustible MOX dédiée à cette technologie (mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium) située dans l'Aube, sur les communes de Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie d'économie circulaire du combustible nucléaire, visant à valoriser les matières radioactives issues du parc actuel pour produire une électricité bas carbone tout en réduisant la quantité de déchets ultimes. Au moment de la saisine, le coût du projet est évalué dans sa globalité à un montant compris entre 5 et 7 milliards d'euros.



Enjeux du débat

Les enjeux du débat portent sur les interrogations liées aux technologies du LFR 30 et de l'usine, sur les risques qui y sont associés (sûreté et sécurité), sur leurs impacts environnementaux à l'échelle locale, ainsi que sur l'arrivée potentielle d'un acteur privé comme opérateur de réacteurs nucléaires.

L'équipe du débat

Président

Laurent Pavard

Membres

François Besnus
Carmen Bouley de Santiago
Rémy Couchon
Nathalie Durand
Anne Laporte

Secrétariat général

Nathan Dupont
Christophe Herbreteau
Nathalie Pinel
Léo Printemps

RESPONSABLES DU PROJET

Newcleo
Réseau de transport d'électricité (RTE)

Pour en savoir plus



Débat en préparation en 2025

Projet de futur collisionneur circulaire du CERN



Du 2 juin
au 1^{er} octobre 2026

Le débat public concernant le futur collisionneur circulaire (FCC) du CERN et son raccordement électrique porte sur un projet scientifique international visant à succéder au Grand collisionneur de hadrons (LHC) entre la France et la Suisse et à doter la communauté scientifique internationale d'un nouvel instrument de découverte et d'exploration. Le FCC ouvre la voie à l'exploration de phénomènes physiques encore inconnus, aujourd'hui inaccessibles avec les instruments existants.

Le projet consiste en un tunnel sous-terrain en forme d'anneau de 90,7 km de circonférence qui accueillerait successivement deux accélérateurs de particules :

- le FCC-ee (collisionneur électron-positon) avec un objectif de mise en service à la fin de la décennie 2040 pour une durée d'environ 15 ans ;
- le FCC-hh (collisionneur hadron-hadron) avec un objectif de mise en service dans le courant de la décennie 2070 pour une durée d'environ 25 ans.

Des sites aménagés en surface permettraient d'y accéder :

- 8 sites de surface (7 en France, 1 en Suisse) pour une surface d'environ 50 ha, avec au total :
- 12 puits d'une profondeur de 180 à 400 m et 12 cavernes reliées par ces puits.

Enfin, un raccordement au complexe existant et un autre au réseau public d'électricité (consommation estimée à 1,3 TWh/an sur les 15 premières années) seraient prévus.



Enjeux du débat

Les principaux enjeux du débat devraient porter sur l'excavation massive de matériaux, la préservation des ressources en eau et la consommation énergétique nécessaire au fonctionnement de cette infrastructure souterraine géante, l'utilité sociale et scientifique d'un tel investissement face aux défis climatiques actuels, ainsi que l'impact des chantiers et des sites de surface sur le cadre de vie des populations locales.

Au stade de la saisine, le coût du projet est estimé autour de 16 milliards d'euros pour la partie FCC-ee (collisionneur électron-positon) uniquement.

L'équipe du débat

Président

David Chevallier

Membres

Claire Bouteloup
Marion Fury
Nicolas Le Mehaute
Véronique Morel
Dominique Simon

Secrétariat général

Zoé Bessard
Sébastien Fourmy
Magalie Martin
Célia Mira

RESPONSABLES DU PROJET

CERN
Réseau de transport d'électricité (RTE)

Pour en savoir plus



Débat en préparation en 2025

Projet de train express régional de La Réunion



Deuxième semestre 2026

Le projet « Réunion Express », porté par la Région Réunion, vise à transformer profondément la mobilité sur l'île par la création d'un train régional express reliant les principaux pôles urbains du littoral.

Concrètement, le projet consiste en la création d'une ligne ferroviaire d'une longueur de 140 km, reliant par le nord les communes de Saint-Benoît à l'est et de Saint-Joseph au sud, avec 25 stations desservant 16 villes.

Sur ces voies, un train léger pouvant circuler à 110 km/h permettrait de transporter un potentiel de 100 000 personnes par jour.



Enjeux du débat

Les principaux enjeux du débat devraient concerner le tracé du projet, et notamment ses variantes et ses éventuelles connexions avec les autres réseaux de transport en commun existant sur l'île, mais également le mode de financement du projet, son coût, et son phasage dans le temps.

Au stade de la saisine, le coût du projet est estimé entre 4 et 6 milliards d'euros.

L'équipe du débat

Présidente

Renée Aupetit

Membres

Laurent Bouvier
Anne-Laure Daica
Daniel Guerin
Bernard Vitry

Secrétariat général

Chloé Brocheton
Stéphanie Consolo
Laetitia Folio

Pour en savoir plus







4

LES CONCERTATIONS SOUS L'ÉGIDE DES GARANTES ET DES GARANTS

Bilan 2025 des missions sous l'égide des garantes et des garants

Une charge de travail soutenue malgré les fluctuations du volume des saisines et des procédures ouvertes

Avec 69 saisines traitées en 2025, l'activité d'instruction et d'ouverture de procédures retrouve un niveau comparable à celui des années 2020 à 2023 (l'année 2024 ayant été marquée par un pic du nombre de saisines).

Sur ces 69 saisines en 2025, la CNDP a décidé de l'ouverture de 27 concertations préalables, 26 concertations continues, huit missions de conseil ou d'avis méthodologique, quatre débats publics et deux participations du public par voie électronique. Deux saisines n'ont pas donné lieu à l'ouverture



d'une procédure. Par ailleurs, 118 garantes et garants ont été désigné-e-s.

Il convient de rappeler que la CNDP ne s'autosaisit pas des projets, plans ou programmes: le volume de saisines dépend donc de facteurs exogènes (obligations légales ou saisines volontaires). Le niveau exceptionnel de 2024 peut notamment s'expliquer par l'anticipation des échéances électorales à venir par les responsables de projet (élections municipales en 2026, élection présidentielle en 2027) ainsi que par une dynamique de lancement de projets industriels d'ampleur, en recul en 2025.

En 2025, 182 dispositifs participatifs étaient en cours, soit un niveau très proche de celui de 2024. Depuis les ordonnances de 2016, les concertations continues se sont progressivement imposées comme une part significative de l'activité de la CNDP, en raison de leur durée et de la mobilisation constante qu'elles exigent de



En 2025, 182 dispositifs participatifs étaient en cours, soit un niveau très proche de celui de 2024.

la part des garant-e-s et des équipes. En 2025, 89 concertations continues ont ainsi été suivies, un volume proche de celui de l'ensemble des autres procédures additionnées (60 concertations préalables, 23 missions de conseil ou d'avis méthodologique, neuf débats publics et trois PPVE).

Dans ce contexte, la CNDP a engagé un travail d'amélioration de la méthodologie de suivi des concertations continues. Un chantier de capitalisation des retours d'expérience a été initié, à l'occasion de la journée des délégué-e-s de région en novembre 2025. Il vise à mieux outiller les garantes et garants, en particulier sur les modalités d'information et de participation du public, et à accompagner les responsables de projet dans l'appropriation de ces procédures, qui s'étendent de la fin d'une concertation préalable ou d'un débat public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Ce travail s'inscrit pleinement dans le périmètre du droit à la participation du

public, tel que défini à l'article L.121-1 du code de l'environnement: « la participation du public est assurée pendant toute la phase d'élaboration d'un projet, plan ou programme, depuis l'engagement des études préliminaires jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

Renforcer l'égalité de genre dans les désignations de garantes et garants

En 2025, la CNDP a poursuivi et renforcé ses efforts en faveur de l'égalité de genre. Le vivier des garant-e-s compte au 31 décembre 2025 115 femmes et 120 hommes. La parité est désormais quasi atteinte.

En ce qui concerne les désignations des garant-e-s, une étude interne portant sur les dernières années a permis de dresser un état des lieux précis et de réaliser des recommandations d'amélioration.



La CNDP a engagé un travail d'amélioration de la méthodologie de suivi des concertations continues. Un chantier de capitalisation des retours d'expérience a été initié. 

La répartition des désignations se rapproche de la parité, avec 53 % d'hommes et 47 % de femmes en 2025. Des freins structurels persistants, en particulier un taux d'acceptation des désignations plus faible chez les femmes, expliquent notamment ce léger déséquilibre.

Afin de répondre à ces enjeux, la CNDP a renforcé ses actions, tant sur la composition du vivier de garantes et garants que sur les modalités de désignation. L'objectif demeure l'atteinte d'une parité effective et durable. Les efforts engagés seront poursuivis en 2026.



Retour sur des concertations de projets industriels

Rhône Décarbonation : une concertation préalable au cœur des enjeux de transition industrielle



Enjeux du débat

La concertation préalable sur le projet « Rhône Décarbonation », relative à des infrastructures de captage, de transport et de stockage de CO₂ le long de la vallée du Rhône, illustre pleinement la mission de la Commission nationale du débat public : garantir le droit à l'information et à la participation du public sur les projets ayant un impact sur l'environnement.

Ce projet industriel d'ampleur, inscrit dans les objectifs nationaux de neutralité carbone, soulève de multiples questions dans divers domaines : pertinence et efficacité du captage-stockage du carbone, alternatives technologiques, risques industriels, impacts environnementaux, effets sur les territoires et articulation avec les stratégies locales de transition. Autant d'enjeux qui justifiaient une concertation exigeante, pluraliste et transparente.

Préparation et méthodologie de la concertation

Dès l'amont, les garants désignés par la CNDP ont conduit une étude de contexte approfondie : une quarantaine de protagonistes contacté-e-s, 24 entretiens, des réunions sur les deux grands territoires concernés – nord-Isère / Ain et zone industrialo-portuaire de Fos – afin d'identifier les attentes, les points de vigilance et les controverses à traiter. Cette phase préparatoire a permis de bâtir un dispositif ajusté à l'ampleur d'un projet inédit : chaîne industrielle française de captage, transport et exportation de CO₂, portée par quatre maîtres d'ouvrage et s'inscrivant dans des enjeux nationaux de transition industrielle. Ils ont également veillé à l'inclusion de publics parfois éloignés des espaces institutionnels de débat, en préconisant des actions d'« aller vers » et une diversification des formats. Cette attention à l'égalité d'accès à l'information et à la pluralité des points de vue illustre l'exigence d'indépendance et de neutralité qui fonde l'intervention de la CNDP.

The screenshot shows a website page for 'RHÔNE DÉCARBONATION'. It features a navigation bar with 'Le projet', 'La concertation et ses suites', 'Actualités', 'La documentation', and 'À portée'. The main content area is titled 'Le projet' and includes a brief description: 'Le projet Rhône décarbonation prévoit la création d'une chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO₂ le long de la vallée du Rhône, depuis la cimenterie de Vicat située à Montaleau-Verclieu et Bouvesse, en Isère.' Below this is a 'Découvrir le projet →' button. Two columns of statistics are displayed: '1,2 million de tonnes d'émissions de CO₂ évitables captées' and '300 km de pipeline « PL2 » convertis'. At the bottom, it states 'Jusqu'à 1600 personnes mobilisées pendant la phase de travaux' and 'Entre 1 et 1,5 milliard d'euros d'investissement'. The page is illustrated with three images: a landscape view of the industrial site, a close-up of large storage tanks, and an aerial view of a ship at a port.

Déroulement de la concertation et prolongement du débat

La concertation préalable, qui a eu lieu du 24 mars au 20 juin 2025, a permis de débattre du fond du projet et non de ses seules modalités techniques. Les débats ont porté sur la stratégie globale de décarbonation, la maturité des technologies mobilisées, la sécurité des infrastructures, les conditions de faisabilité sociale et les retombées économiques locales. Les échanges ont fait émerger des interrogations éthiques, économiques et environnementales : coût et financement des technologies, place des alternatives au captage, choix du site de

stockage, bilan carbone global, articulation avec d'autres projets industriels. Les garants ont formulé des recommandations précises pour que ces sujets continuent d'être débattus au-delà de la concertation préalable, notamment sur l'avancement du modèle économique, les analyses de cycle de vie ou encore la valorisation du CO₂.

Les modalités de participation ont pris des formes variées - réunions publiques, ateliers thématiques, contributions en ligne - afin de permettre l'expression la plus large possible des points de vue. La réunion de synthèse et de clôture de la concertation préalable, le 12 juin à Fos-sur-Mer, a marqué une étape importante : les maîtres d'ouvrage y ont pris

des premiers engagements et annoncé la poursuite des échanges dans le cadre d'une concertation continue. Ainsi, le débat sur l'opportunité du projet et ses impacts n'est pas clos ; il s'inscrit dans le temps long des décisions publiques.

Valorisation de la démarche

Dans le prolongement de cette démarche, la CNDP a réalisé une série de trois podcasts consacrés à cette concertation. À travers la parole d'un garant, ces épisodes reviennent sur la présentation du projet, les enjeux du débat et les conditions pour une information accessible et sincère, et la participation des publics.

Envie d'en savoir plus sur ce projet ?

Scannez les QR codes ci-dessous

- [Consultez la fiche du projet sur le site de la CNDP.](#)



- [Retrouvez le podcast réalisé avec l'un des garants, M. Jean-Michel Fourniau, sur la concertation Rhône. Décarbonation.](#)



- [Pour écouter les podcasts de la CNDP, rendez-vous sur :](#)



Retour sur des concertations de projets industriels

La coordination des concertations des projets de carburant d'aviation durable



Une approche globale et coordonnée des concertations sur tout le territoire français

Saisie par plusieurs maîtres d'ouvrage, la CNDP a décidé, en 2024 et 2025, de l'organisation de concertations préalables pour une dizaine de projets de production de carburants aériens de synthèse (appelés e-SAF ou CAD), répartis en divers endroits du territoire national. L'information à apporter au public au cours des concertations devait porter sur les enjeux locaux propres à chaque projet, mais aussi sur des enjeux plus généraux liés, par exemple, à la décarbonation du secteur aérien. Afin de permettre au public d'avoir une vision d'ensemble des projets de carburants d'aviation durables qui font l'objet d'une concertation sous l'égide de la CNDP et des enjeux liés à ces projets, la Commission nationale du débat public a mis en ligne une page d'information sur l'ensemble de ces projets. Dans une volonté de transparence et de coordination, cette page permet de prendre connaissance des données cumulées de l'ensemble des projets

ainsi que des enjeux de la décarbonation de l'aviation.

Centralisation des données

Les garantes et garants des concertations ont demandé aux porteurs de projet de renseigner un tableau comparatif des caractéristiques de chaque projet. Ces données ont été compilées et présentées sous forme de tableaux et diagrammes, accessibles au public.

Des vidéos, infographies et études (ADEME, Transport & Environnement) ont été mises à disposition pour expliquer les enjeux techniques et environnementaux des carburants d'aviation durable.

Deux tables rondes portant sur la réglementation, le marché et la fabrication des CAD

Pour faciliter la compréhension des enjeux, la CNDP a, par ailleurs, organisé deux tables rondes, disponibles en vidéo, abordant :

- Les raisons du recours aux CAD : choix de l'Union européenne, organisation française pour la production et la distribution, perspectives à 10 ans.
- Les aspects techniques et environnementaux : fonctionnement des usines de production, impacts environnementaux, ressources nécessaires et limites.

Ces échanges ont réuni des experts issus d'horizons variés (Aéro-décarbo, ADEME, Airbus, CEA, DGAC, etc.), permettant d'éclairer le public sur les défis technologiques, réglementaires et écologiques liés aux CAD.

Diffusion des informations dans l'ensemble des concertations

Les projets de production de carburant d'aviation durable sont menés par plusieurs porteurs de projet. Il était donc essentiel d'assurer un niveau d'information homogène dans toutes les concertations, afin de garantir une compréhension partagée des enjeux globaux

et nationaux de cette filière. La CNDP a donc demandé de diffuser le lien vers la page d'information dans chaque concertation, et elle a sollicité les porteurs de projet afin que les liens de l'enregistrement vidéo des tables rondes soient mises à disposition dans le cadre des différentes concertations. Pour cela, des courts extraits de table ronde ont été produits, afin qu'ils puissent être projetés lors des réunions publiques ou ateliers thématiques ouverts au public.

La CNDP souligne l'importance de l'accès à l'information pour tous les publics, afin de favoriser un débat éclairé sur le développement de la production et de la filière des CAD. Les documents et vidéos produits restent accessibles en ligne, sur le site de la CNDP, permettant à chacun et chacune de s'informer sur les avancées et les défis des projets CAD.



Envie d'en savoir plus sur ce projet ?

Scannez le QR code ci-dessous

- [Consultez la fiche du projet sur le site de la CNDP.](#)







5

AVIS, RECOMMANDATIONS ET MISSIONS DE CONSEIL

Avis, recommandations et missions de conseil

Une référence sur les principes et une compétence sur les méthodes

La CNDP a une mission de conseil qui est prévue par l'art. L121-1 du code de l'environnement. Selon cette disposition, elle conseille, à leur demande, les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage ou personne publique responsable sur toute question relative à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un plan, programme ou projet. Elle a également pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public.

À l'issue de la mission de conseil, les garant-e-s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et à l'instance ayant sollicité cette mission. Afin de garantir l'indépendance des garant-e-s, leurs indemnités et leurs frais sont pris en charge par la CNDP.

En 2025, **la CNDP a été saisie huit fois** pour apporter ses conseils et préconisations en matière d'information et de participation du public. **Ces sollicitations volontaires témoignent de la légitimité et de la reconnaissance croissante de la CNDP comme tiers de confiance de la démocratie participative.** La CNDP participe ainsi au développement de la participation du public comme le prévoit le II de l'article L. 121-1.

Il est utile de rappeler que **le « conseil » apporté par la CNDP aux autorités qui la saisissent n'est pas de nature commerciale et ne se soumet à aucune contractualisation.** En tant qu'autorité administrative indépendante, la CNDP délivre des préconisations reposant sur les grands principes de la participation ; ses conseils sont donc toujours orientés pour l'effectivité du droit à l'information et à la participation de toute personne.

Une mission de conseil particulièrement marquante de l'année 2025 portait sur l'organisation des Assises de la Protection sociale des Français de l'étranger. L'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) a sollicité la CNDP afin de :

- définir les modes de consultation les plus adaptés ;
- accompagner l'AFE dans la rédaction des questions et dans la préparation du kit des participant-e-s ;
- garantir la transparence et l'accessibilité du processus de concertation ;
- structurer la synthèse des contributions citoyennes en vue de la restitution finale.

L'objectif de la démarche était de mobiliser des outils de participation citoyenne adaptés aux spécificités des Français établis hors de France.

Malgré les contraintes logistiques (décalages horaires, dispersion géographique des Français de l'étranger, temps limité), et l'absence d'un temps de préparation pour les garant-e-s en amont du lancement des Assises pour réaliser une étude de contexte qui aurait permis d'affiner les sujets clés, et optimiser la mobilisation des participant-e-s, un dispositif a permis au droit à l'information et à la participation de s'exercer tout au long du processus.

Les modalités participatives qui ont été mises en place ont combiné :

- une information du public via le site internet et le blog de l'AFE ;
- une plateforme participative en ligne ;
- des débats thématiques, 12 réunions publiques en distanciel dont trois en présentiel et distanciel (dans les locaux du ministère des Affaires étrangères, du Sénat et de l'Assemblée nationale).

De plus, l'AFE a suivi la recommandation des garant-e-s de renforcer la participation citoyenne avec la mise en œuvre d'un panel citoyen qui a retenu 44 personnes sur 237 candidat-e-s. Ces membres du panel ont analysé, en un temps record, l'ensemble des contributions

(questionnaires, comptes rendus, cahiers d'acteurs) et un document synthétisant les 462 propositions initiales.

Dans une deuxième phase, pour affiner la sélection des vingtaines de propositions par thèmes, 112 personnes sur les 237 candidat-e-s panelistes ont pu voter en ligne sur les propositions présélectionnées. Ces candidat-e-s, bien que non retenu-e-s, ont conservé un rôle. Leur contribution a permis de renforcer la participation ci-

toyenne. Ces personnes ont sélectionné 36 propositions prioritaires, validées officiellement par l'AFE le 15 octobre 2025, qui reflètent un consensus fort et des attentes précises, parmi lesquelles :

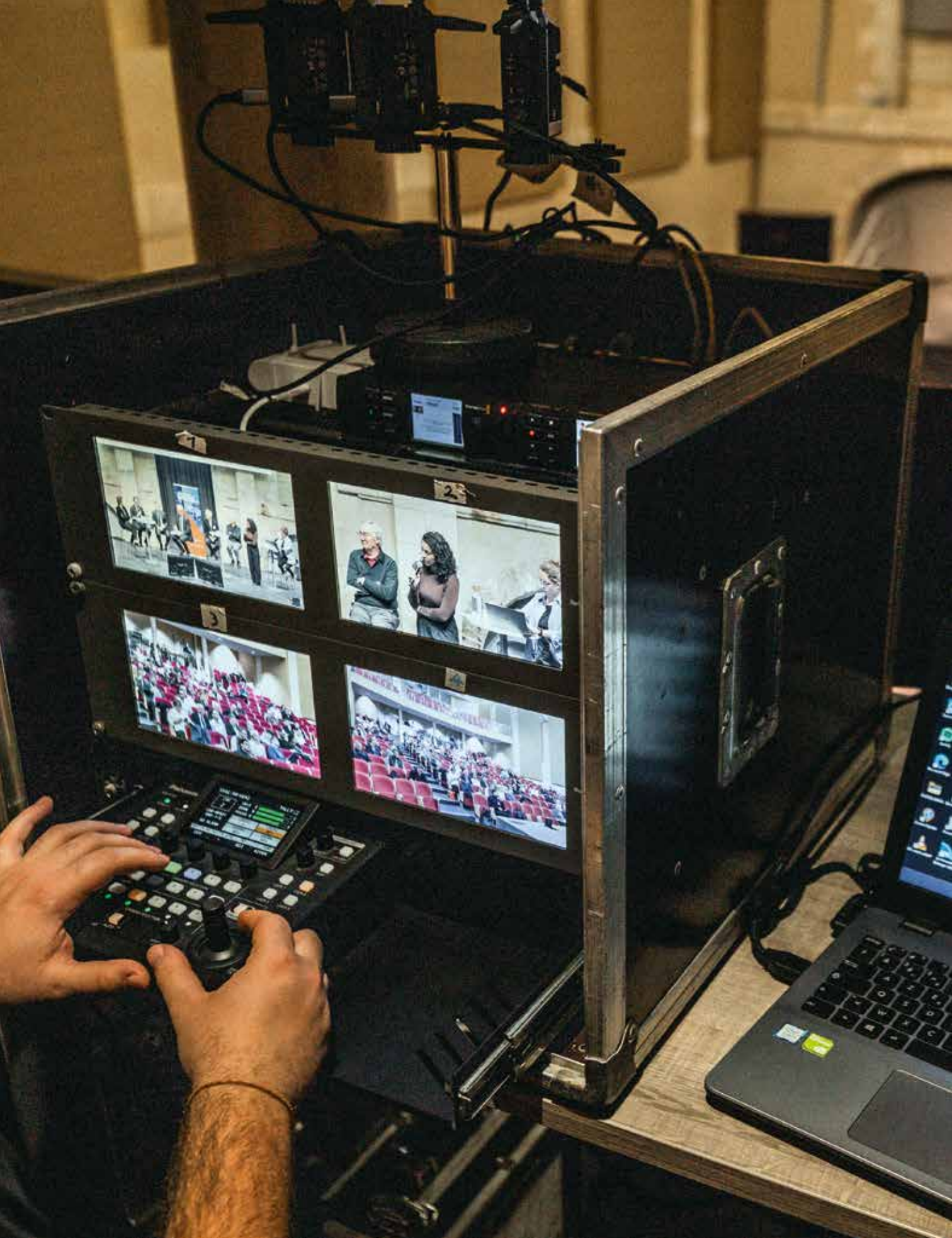
- simplification des critères d'accès aux aides sociales et réduction des délais de carence ;
- réforme du système de bourses scolaires et amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;

- modernisation de la Caisse des Français de l'étranger, avec une meilleure représentation des assuré-e-s et une offre adaptée aux travailleurs et travailleuses indépendant-e-s.

Cette expérience démontre à nouveau que la participation citoyenne, même à distance et sur des enjeux complexes, peut aboutir à des résultats tangibles.

Les missions de conseil et avis méthodologiques en 2025

- **Convention citoyenne sur le projet dit du « Tram Nord » en phase de conception sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (67)**
- **Assises de la Protection sociale des Français de l'étranger**
- **Participation du public dans le cadre de la mise en œuvre des projets de services express régionaux métropolitains (SERM)**
- **Participation du public à la réflexion sur les travaux de restauration et d'entretien du pont de l'île d'Oléron (17) et les modalités de leur financement**
- **Prolongation de la mission de conseil portant sur la préparation de saisine relative au projet FCC de futur collisionneur circulaire d'accélérateur de particules du CERN**
- **Avis à caractère méthodologique portant sur des cas groupés de cancers pédiatriques sur la commune de Saint-Rogatien (17)**
- **Mission de conseil portant sur le projet d'Orano « Aval du futur » à La Hague (50)**
- **Participation du public au projet de zone d'activités La Salmagne sur les communes d'Élesmes et de Vieux-Reng de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (59)**





6

LA CNDP DANS LES TERRITOIRES



Les délégué·e·s de région

La CNDP compte un réseau national de 17 délégué·e·s de région qui interviennent à l'échelle du territoire en vue de promouvoir la participation du public, diffuser les bonnes pratiques et animer le réseau des garant·e·s. L'animation du territoire se traduit notamment par un contact direct avec les services déconcentrés de l'État et les différentes parties prenantes locales. Un travail de sensibilisation est également conduit afin de mieux informer les porteurs de projets du territoire de leurs obligations de saisir la CNDP ou de l'opportunité de formuler volontairement une demande de désignation de garant·e.

Des rencontres semestrielles

En 2025, le réseau national des délégué·e·s de région s'est réuni à deux occasions, le 18 juin et le 28 novembre. Ces rencontres permettent aux délégué·e·s de région et à la CNDP d'échanger sur les pratiques liées à leur fonction, sur des sujets d'actualité de l'institution, et de consolider la gouvernance entre délégué·e·s de région/garant·e·s et CNDP.

Lors des dernières rencontres, les délégué·e·s de région ont notamment travaillé sur les pratiques d'amélioration de la mobilisation des parties prenantes au sein des territoires.

Un temps d'échange a également été dédié à l'actualité autour des nombreux débats publics sur des projets ou des plans et programmes nationaux tels que le débat public global sur le territoire de Fos, de l'étang de Berre et des territoires connexes ou encore le Plan National de Restauration de la Nature.

Lancement de nouveaux appels à candidature

Les premier·e·s délégué·e·s de région ont été désigné·e·s en 2021 pour une durée de quatre ans. Ces mandats étant arrivés à échéance en 2025, la

CNDP a lancé de nouveaux appels à candidatures entre février et juin 2025.

Une formation en distanciel a été proposée aux délégué·e·s de région occupant cette fonction pour la première fois afin de leur présenter leur rôle et leurs missions, et les accompagner dans leur prise de fonction.

Les rencontres dans les territoires

Plusieurs rencontres entre le président de la CNDP, les garant·e·s des régions et leur délégué·e se sont tenues localement en 2025 et se poursuivront en 2026.

Les garantes et les garants

Depuis 2017, la CNDP établit une liste nationale des garantes et garants qui compte au 31 décembre 2025, 235 personnes réparties sur tout l'hexagone et les territoires et départements d'outre-mer. La durée d'un mandat étant fixée à quatre ans, 108 mandats ont fait l'objet d'un renouvellement en 2025. Outre les renouvellements, 17 nouvelles personnes ont rejoint le vivier, dont 11 en région francilienne.

Le rôle et les missions des garantes et garants

Nommé·e·s par la CNDP afin de veiller à la transparence de l'information et au bon déroulement des procédures participatives, les garant·e·s remplissent plusieurs missions pour permettre à toute personne d'exercer son droit à l'information et à la participation en :

- veillant à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public et à la possibilité pour le public de formuler des questions et de donner son avis ;
- garantissant la qualité du dispositif participatif au nom de la CNDP et dans le respect de ses principes en prescrivant les modalités de participation

- du public les plus adaptées aux contextes locaux et aux attentes du public ainsi qu'à la nature du projet ;
- restituant les propositions et observations du public à l'issue de la procédure participative afin qu'elles puissent être prises en considération dans le processus décisionnel.

Le lancement d'une procédure participative (concertation, mission de conseil) donne lieu à la délivrance d'une lettre de mission du président de la CNDP aux garant-e-s, rendue publique et ayant vocation à présenter le rôle des garant-e-s

et les attentes de la CNDP vis-à-vis de la concertation à mettre en place par le porteur de projet. Chaque désignation de garant-e doit être précédée par la vérification d'absence de conflit d'intérêts et d'un engagement à respecter la charte d'éthique

et de déontologie de la CNDP. À l'issue de la concertation, les garant-e-s rédigent un bilan de la concertation (un avis dans le cadre des missions de conseil) qui est rendu public et transmis au responsable de projet, plan ou programme et à la CNDP.



La formation des garantes et des garants

Le recrutement des nouveaux et nouvelles garant-e-s a donné lieu à une formation obligatoire en deux temps.

La formation des nouveaux et nouvelles garant-e-s

Dans un premier temps, les garant-e-s inscrit-e-s sur la liste nationale en 2025 ont participé à une formation initiale qui s'est tenue en présentiel le 8 octobre. Au cours de cette journée, il leur a été présenté le rôle de la CNDP, les différentes procédures ainsi que les rôles et missions des garant-e-s. Cette journée a également été l'occasion de les confronter à des cas pratiques à travers un exercice de mise en situation : comment présenter son rôle en tant que garant-e lors de la première rencontre avec le maître d'ouvrage ? Comment se présenter au grand public lors d'une réunion ? Ces mises en situation leur ont permis de mieux appréhender leur rôle et d'adopter de bonnes pratiques. Dans un second temps, les garant-e-s ont suivi obligatoirement le MOOC « La participation du public dans le champ environnemental », réalisé par le CNFPT en partenariat avec le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la CNDP. Ce MOOC comprend 5 séances en ligne englobant l'ensemble des domaines du droit de la participation dans le champ environnemental : le contexte dans lequel s'inscrit ce droit, la participation durant les phases amont, aval et indifférenciée, le rôle des garant-e-s, la gestion des conflits, et la charte de la participation du public. Le suivi de ce MOOC est obligatoire avant la désignation

sur une première mission en tant que garant-e.

L'accompagnement des garantes et des garants déjà désigné-e-s

La CNDP accompagne également les garantes et les garants tout au long de leurs missions à travers différentes actions.

Les garant-e-s nommé-e-s sur une nouvelle mission sont invité-e-s à participer à des co-formations. Organisées mensuellement et se déroulant sur une journée, ces temps ont pour vocation de les accompagner dans la prise en main de leur mission. Ces journées sont décomposées en trois temps : une première partie porte sur le rôle et les missions des garant-e-s ; la seconde partie est dédiée à un échange sur leurs différentes missions, en considérant un enjeu spécifique par mission ; et enfin, la troisième partie est consacrée à la méthodologie de rédaction des bilans.

Outre les temps de co-formation, l'équipe de la CNDP organise également des webinaires sur des sujets d'utilité pour les garantes et garants. En 2025, ont notamment été organisés un webinaire sur la méthode Facile à Lire et à Comprendre (FALC) consistant à privilégier une manière d'écrire et de parler pour une information plus accessible, et un autre sur la sensibilisation aux risques numériques et aux bonnes pratiques.

Les garant-e-s ont également accès à une plateforme nu-

mérique collaborative, « EN LIEN », qui vise à les informer sur les actualités de la CNDP, à leur permettre d'échanger et de partager leurs expériences, ainsi que d'avoir accès à des ressources multiples (fiches pratiques, gabarits, etc.) pour mener à bien leur mission.





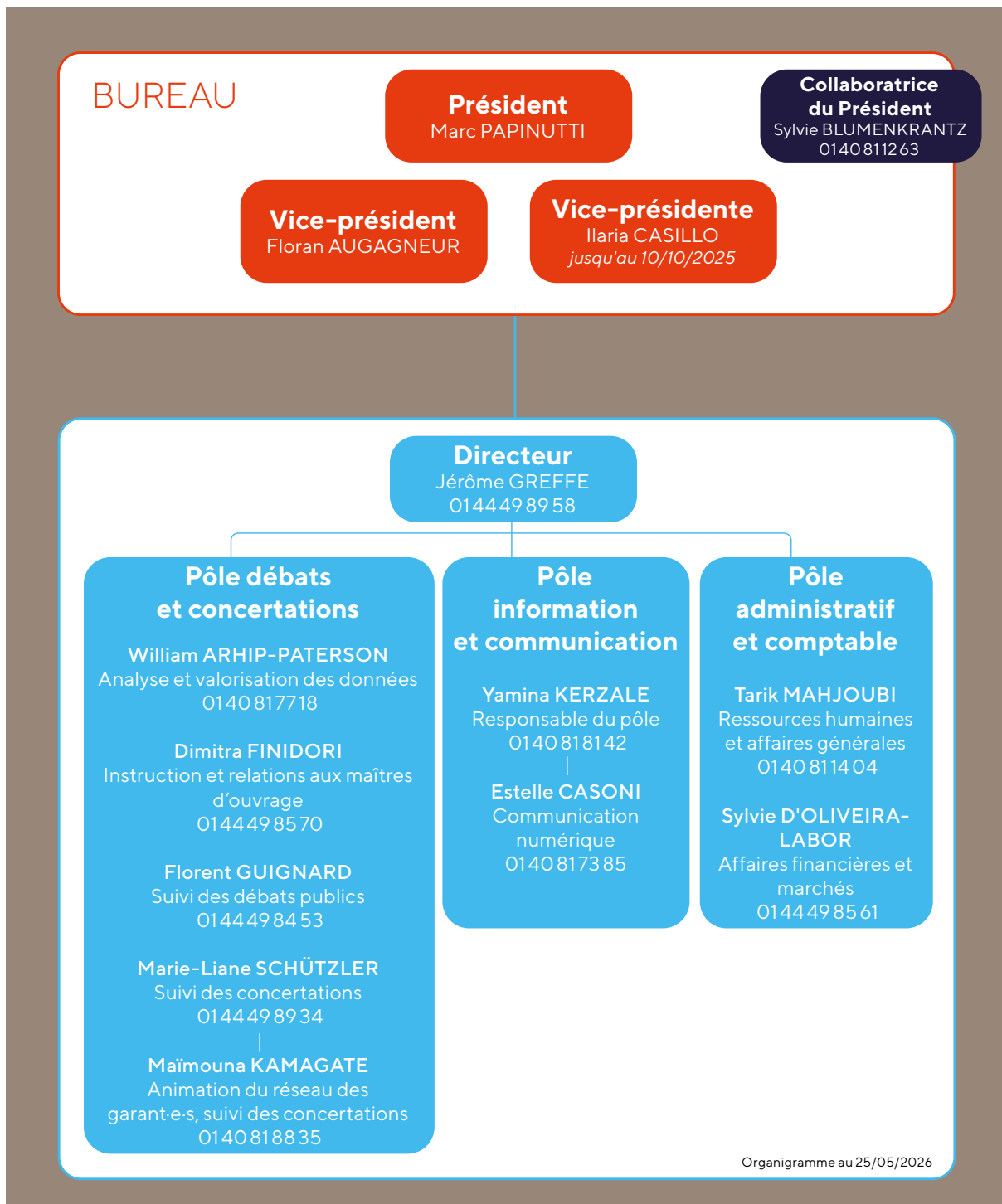
#7

GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA CNDP

Photo prise le 19 mai 2026

Organisation de la CNDP

Le président forme, avec les deux vice-président-e-s, un bureau permanent qui fonctionne collégalement. Sous l'autorité du président, les services sont dirigés par le directeur.



La CNDP est une instance collégiale composée de 25 membres provenant d'horizons différents: un président, deux vice-président.e-s, magistrat.es, élu.e-s et représentant.e-s de la société civile.

Cette pluralité est la garantie de l'indépendance et de la neutralité incarnées par la CNDP

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT.E-S

Marc Papinutti

Président

Floran Augagneur

Vice-président

Ilaria Casillo

Vice-présidente

jusqu'au 10 octobre 2025

PARLEMENTAIRES

Kristina Pluchet

Sénatrice de l'Eure

Danielle Simonnet

Députée de Paris

ÉLU.E-S DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pascal Clouaire

Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole

Elisabeth Del Genini

Vice-présidente du Conseil régional Grand Est

Cécile Gallien

Maire de Vorey

Jérémie Godet

Deuxième Vice-président de la région Centre-Val de Loire

2 représentant.e-s

en attente de désignation

CONSEIL D'ÉTAT

Thierry Lataste

Conseiller d'État

COUR DE CASSATION

Anne Berriat

Avocate générale

COUR DES COMPTES

Jean-Michel Thornary

Conseiller maître honoraire

CORPS DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL

Mireille Heers

Magistrate administrative
jusqu'au 19 avril 2025

Claire Rollet-Perraud

Présidente de section au tribunal administratif de Paris
à partir du 26 août 2025

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

à partir du 26 août 2025

Loïc Blondiaux

Professeur de science politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Marie-Céline Battesti

Présidente de la Compagnie nationale de commissaires enquêteurs (CNCE)

REPRÉSENTANT.E-S D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EXERÇANT LEUR ACTIVITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

Jean-Pierre Bompard

Vice-président d'Humanité et Biodiversité

Ginette Vastel

Vice-présidente de France Nature Environnement

REPRÉSENTANT.E-S DES CONSOMMATEURS ET DES USAGERS

Daniel Bideau

Vice-président de Que Choisir Ensemble

1 représentant.e des usagers

En attente de désignation

REPRÉSENTANT.E-S DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Christophe Dague

Secrétaire confédéral de la confédération française démocratique du travail (CFDT)

Stéphanie Gwizdak

Représentante de la Confédération Générale du Travail (CGT)

REPRÉSENTANT.E-S DES ENTREPRISES OU DES CHAMBRES CONSULAIRES

Laurence Fournier

Représentante de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

Dominique Hoestlandt

Représentant des entreprises (Medef)
jusqu'au 10 décembre 2025

Le budget

Le budget de la CNDP se décompose en 2 axes : le budget de fonctionnement et le budget de personnel, chacun s'exécutant en dépenses et en recettes.

S'ajoutent à cela, les crédits liés à l'organisation de débats publics, pilotés soit par délégation de gestion, soit par alimentation de fonds de concours. Ces crédits sont mis à disposition le temps de la procédure et gérés par les équipes de la CNDP mais proviennent des maîtres d'ouvrage qui sont tenus de supporter ces coûts, par voie conventionnelle. Comme c'est le cas pour les garant-e-s des concertations, les défraiements et

les indemnités des membres de la commission particulière de chaque débat public (CPDP) sont en revanche pris en charge par la CNDP sur son budget propre afin d'assurer l'indépendance de ces dernier-e-s.

Les défraiements dépendent du budget de fonctionnement de la CNDP et regroupent l'ensemble des frais de mission des collaborateurs et collaboratrices

occasionnel-le-s de la CNDP. Il s'agit des membres de la CNDP, des membres des commissions particulières des débats publics, des délégué-e-s de région et des garant-e-s. Les indemnités constituent les paies de ces collaborateurs et collaboratrices, dont les montants sont encadrés par la loi et sont portés par le budget de personnel, en complément des salaires des agent-e-s des services de la CNDP.

2025 : poursuite d'une charge de travail élevée des collaborateurs et collaboratrices de la CNDP

Le budget de la CNDP, répondant aux principes de la gestion budgétaire de l'État, s'élabore et s'exécute en distinguant les crédits d'engagement (AE) destinés à passer les commandes, et les crédits de paiement (CP) destinés à payer les prestations correctement exécutées.

Le bilan budgétaire 2025 s'établit comme suit :

	TITRE 2 FRAIS DE PERSONNEL	TITRE 3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	BUDGET TOTAL
Budget initial 2025 PLF et PAP			
Autorisations d'engagement	3 235 066 €	878 025 €	4 113 091 €
Crédits de paiement	3 235 066 €	889 998 €	4 125 064 €
Réalisé en 2025			
Autorisations d'engagement	3 740 028 €	630 642 €	4 370 670 €
Crédits de paiement	3 470 028 €	651 750 €	4 121 778 €

Le suivi d'exécution et le dialogue de gestion en cours d'année ont permis d'effectuer des ajustements de l'enveloppe budgétaire initiale, au sein du programme 217, « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie », dont la CNDP constitue l'action n° 25.

En 2025, le budget de fonctionnement s'est ainsi exécuté à hauteur de 652 k€ de crédits de paiement (CP).

La consommation de crédits de fonctionnement est en baisse entre 2024 et 2025.

Le poste principal de dépense est celui consacré aux frais

de mission des agent·es de la CNDP et des collaborateurs et collaboratrices de la CNDP. Par rapport à 2024, on enregistre à nouveau une baisse (-18,15%) de ces frais grâce notamment au recours aux visioconférences et à la désignation de membres de CPDP dont la résidence se trouve à proximité des lieux de réunion des débats publics.

Le second poste de dépenses est celui de l'informatique/numérique, en hausse (+15,64%) du fait du prix plus élevé des licences.

Le troisième poste est celui des partenariats, de la communication et des dispositifs de promotion de la CNDP qui a été

réduit (-42,89%) d'une part par l'absence de participation à certains événements tel que le Salon des Maires, d'autre part par la contrainte budgétaire sur les dépenses de communication au dernier trimestre 2025.

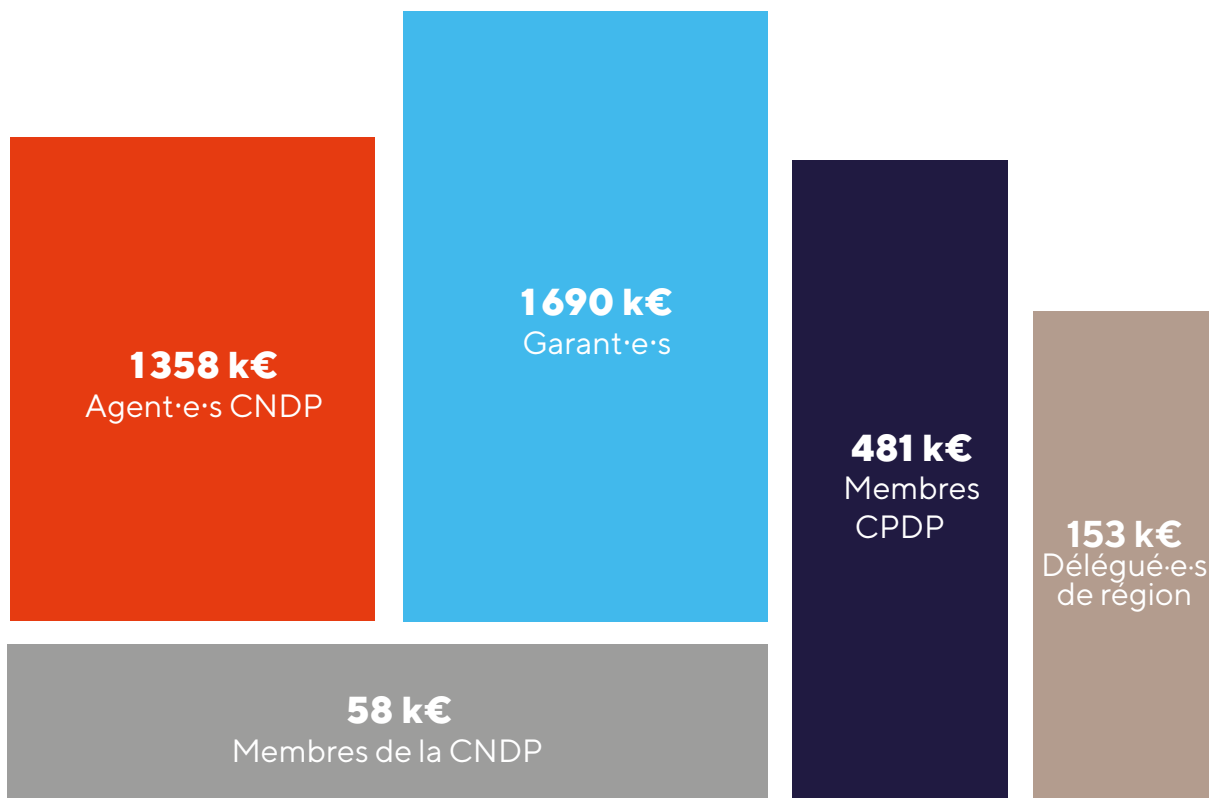
On constate également pour les trois autres postes de dépenses (fonctionnement courant, juridique et expertises, stagiaires) une baisse par rapport à 2024 (-12,6%).

En 2025, l'exécution des engagements et des dépenses s'est faite à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

	2025	
	AE	CP
Frais de missions	282 145,53 €	281 549,48 €
Informatique et numérique	157 442,24 €	147 874,88 €
Partenariats et communication	90 535,10 €	98 562,18 €
Juridique / expertises	28 646,74 €	55 288,37 €
Stagiaires	6 304,93 €	6 304,93 €
Fonctionnement courant	65 567,95 €	62 169,83 €

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont augmenté par rapport à 2024, atteignant un montant total de 3740 k€. Leur répartition se détaille comme suit :



L'augmentation de la masse salariale en 2025 s'explique principalement par la hausse de l'activité des garant·e·s, dont la charge de travail a progressé par rapport à 2024. Cette évolution est liée à l'intensification des concertations continues, qui font suite aux concertations préalables et s'étalent souvent sur plusieurs années. Ce mécanisme génère un effet cumulatif structurel, pouvant se résorber de manière aléatoire. Il en résulte une surconsommation des crédits, dont l'ampleur reste difficilement prévisible.

Les dépenses des débats publics en 2025

En 2025, quatre débats publics se sont terminés :

- Le débat sur le projet de construction de deux réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines dans le cadre de la proposition d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France. Pour ce débat, 148 K€ non utilisés ont été restitués aux maîtres d'ouvrage par décret du 8 décembre 2025.
- Le débat sur le projet de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim. Pour ce débat, 330 K€ non utilisés ont été restitués au maître d'ouvrage par décret du 8 décembre 2025.
- Le débat sur le projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site

du Bugey. Pour ce débat, 154 K€ non utilisés ont été restitués aux maîtres d'ouvrage par décret du 8 décembre 2025.

- Le débat public global sur le territoire de Fos, de l'étang de Berre et des territoires connexes.

Deux débats ont été lancés en cours d'année :

- Le débat sur le projet de schéma décennal de développement du réseau RTE (SDDR).
- Le débat sur la sixième édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR).

Deux débats ont été en préparation en 2025 :

- Le débat sur le projet de futur collisionneur circulaire (FCC) du CERN.
- Le débat sur le projet de la société newcleo d'implantation d'un réacteur électro nucléaire sur deux communes du département d'Indre et Loir et d'une installation de fabrication de combustible MOX-RNR sur deux communes du département de l'Aube.

S'agissant des frais de déplacement pris en charge par la CNDP, un montant de 72 K€ a été remboursé en 2025 pour les débats publics clôturés et nouvellement ouverts ayant fait l'objet d'une déclaration de frais.

DÉBATS	Coût total au 31/12/2025	dont en 2025
GRAVELINES	1 619 601,91 €	549 865,93 €
FESSENHEIM	1 113 918,51 €	453 295,29 €
BUGEY	1 619 667,49 €	1 260 356,44 €
FOS	1 171 299,48 €	1 049 463,76 €
CERN	16 743,01 €	16 743,01 €
NEWCLEO	143 853,69 €	143 853,69 €
SDDR	1 186 606,83 €	1 186 606,83 €
PNGMDR	650 201,59 €	650 201,59 €
TOTAL	7 521 892,51 €	5 310 386,54 €

Schéma pluriannuel de mutualisation avec le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature

Conformément à l'article 21 de la loi du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes, le rapport d'activité transmis au Gouvernement et au Parlement doit comporter un schéma pluriannuel d'optimisation des dépenses qui évalue l'impact prévisionnel sur ses effectifs et sur chaque catégorie de dépenses des mesures de mutualisation de ses services avec les services d'autres autorités administratives indépendantes ou avec ceux d'un ministère. Il n'existe pas de schéma de mutualisation avec le ministère, mais plusieurs actions importantes y contribuent.

Mutualisation des locaux et de leur maintenance

La CNDP est hébergée dans les locaux du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature, ce qui permet de très importantes économies, aussi bien en matière

de loyers que de maintenance immobilière. Le rapport entre la surface utile nette et le nombre de postes de travail doit être apprécié de manière particulière dans le cas de la CNDP. Les membres des commissions particulières en charge de l'animation des débats publics et leurs secrétaires géné-

raux disposaient encore en 2025 de bureaux de passage à la CNDP. Le rapport est donc calculé avec un nombre de postes de travail de l'ordre de 20. Le montant des loyers économisés peut être estimé à 108 000 € a minima (sur la base du plafond de 400 € HT/m²).

	RÉALISATION 2022	RÉALISATION 2023	RÉALISATION 2024	RÉALISATION 2025
Loyers (en euros)	0	0	0	0
Surface utile brute du parc immobilier (en m ²)	365	365	365	365
Surface utile nette du parc immobilier (en m ²)	270	270	270	270
Nombre de postes de travail équipe permanente	13	14	14	14
Surface utile nette par poste de travail équipe permanente (en m ²)	20,76	19,28	19,28	19,28
Nombre de postes de travail équipe permanente et équipes CPDP de passage	16	20	20	20
Surface utile nette par poste de travail équipe permanente et équipes CPDP de passage (en m ²)	16,87	13,5	13,5	13,5

Mutualisation de la maintenance informatique et téléphonique

Le ministère assure l'acquisition et la maintenance des postes informatiques et la téléphonie fixe de la CNDP. Cela représente l'équivalent d'1/2 ETP ou un montant financier estimé à 50 000 € par an dans l'hypothèse où la CNDP devrait s'appuyer sur une société de services spécialisée en informatique.

La CNDP a conclu une convention de support afin notamment de pouvoir se rattacher à la flotte de téléphonie mobile du ministère pour ses agent·e·s. La bascule des lignes a eu lieu en fin d'année 2022 et représente une économie annuelle de l'ordre de 10 k€.

L'appui des services ministériels

Que ce soit en matière de marchés, de budget, de numérique, d'affaires générales ou encore de ressources humaines, le ministère accepte, au cas par cas, de fournir un appui administratif et technique à la CNDP. Cet appui de très grande qualité est indispensable pour garantir un fonctionnement optimal et fournir une sécurité juridique à l'institution. Cela équivaut à 1/3 d'ETP à l'année.

Rattachement à certains marchés

La CNDP bénéficie, pour certaines prestations, des procédures marchés passées par le ministère ce qui lui permet de faire appel à

ces titulaires en évitant d'avoir à établir ses propres marchés et de faire exécuter les prestations dans un cadre juridique légal et économiquement viable.

Mutualisation des services de la médecine de prévention

Malgré des demandes répétées, la CNDP n'a pu bénéficier des prestations du service de médecine de prévention du ministère et a dû contractualiser cette prestation avec un organisme privé, Efficiencie.

Directeur de la publication : Marc Papinutti

Conception graphique : Elsa Godet

Impression : Promoprint

Crédits photos : © La CNDP, hormis :

pp. 2-49 : © Guillaume Lechat, pp. 4-13 : © Leo Printemps, pp. 5-17-44 : © Max of pics, pp. 6-7-12 :
© Stéphane Maillard, pp. 18-47 : © Pascal Stinflin, p. 21 : © Serge Nied, p. 23 : © Lucie Van Der Meulen,
p. 26 : © Bartosch Salmanski, pp. 31-33-39 : © Ronan Algalarrondo, p. 48 : © Leo Labrunie-Grand

La CNDP œuvre pour renforcer la démocratie participative dans le champ de l'environnement. Riche de cette expérience unique, elle amplifie son action pour défendre les principes fondamentaux de la participation, expérimenter et construire de nouvelles pratiques au service du public et de l'innovation démocratique.



244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.fr
debatpublic.fr

 facebook.com/debatpublic  [@CNDPDebatPublic](https://twitter.com/CNDPDebatPublic)  [commission-nationale-du-debat-public](https://linkedin.com/company/commission-nationale-du-debat-public)
 instagram.com/cndp.debatpublic  dailymotion.com/debatpublic  youtube.com/@CNDP-debatpublic